LE MOT DU PRÉSIDENT

L'année 2008, dont le bilan vous est présenté dans ce rapport d'activités, a été riche en interventions de tous genres pour le CAUE de l'Indre.

Les partenariats avec un nombre de plus en plus important d'acteurs locaux de l'aménagement situent clairement le CAUE dans la liste des intervenants du cadre de vie.

Les conseils qu'il prodigue dans les communes, grandes et petites, contribuent à faire du CAUE le partenaire privilégié des maires et des élus dans leurs efforts pour la gestion des territoires dont ils ont la charge.

Le fait que 238 communes adhèrent à notre organisme en est la preuve. L'équipe du CAUE s'efforce d'aider tous les habitants de notre département à s'adapter aux nécessaires transformations sociales et économiques du milieu urbain et rural en les aidant à développer de nouvelles activités dans un cadre de vie accueillant et en s'efforçant de maintenir à nos paysages urbains et ruraux leur identité, leur appartenance à un terroir qui nous est cher.

Pour cela, une grande diversité d'actions est nécessaire :

- conseils aux particuliers pour l'aménagement ou la construction de maisons individuelles
- stages organisés et animés conjointement avec la chambre d'agriculture pour transformer des exploitations en hébergements de tourisme
- organisation de réunions d'information à destination des élus en partenariat avec l'AMI et l'UDMR
- formation continue des professionnels en association avec les CAUE du Lot, du Loiret et du Gers
- de fréquentes interventions en milieux scolaires et universitaires
- accueil de stagiaires, lycéens ou étudiants

Cependant, la priorité demeure le conseil aux communes dont le Conseil Général se veut le soutien en finançant le CAUE.

Malgré un contexte économique morose, le nombre d'études pour les communes a sensiblement augmenté avec 108 projets en 2008 laissant espérer un maintien de l'activité pour les secteurs professionnels.

Enfin, je tiens à remercier les membres du conseil d'adiministration ainsi que toute l'équipe du CAUE qui, avec compétences, assure le bon focntionnement de notre association.

Serge DESCOUT
Président du CAUE

SOMMAIRE

Le mot du Président p 1

Sommaire p 2

ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

Site Internet p 3
Composition du CAUE p 4
Missions et financement p 5
Communes adhérentes au CAUE p 6

QUALITÉ ARCHITECTURALE ET AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Conseil aux communes p 7
Liste des projets p 8
Conseil aux particuliers p 34

PARTENARIATS D'ÉTUDES

Partenariats d'études p 35

SITE INTERNET

L'année 2008 a vu la création de notre site internet.

Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante : **http://caue.36.free.fr/**

Vous y retrouverez un résumé de nos missions de conseil et, entre autres informations utiles, l'ensemble des bulletins que nous éditons en partenariat avec l'AMI et l'UDMR.

Vous pourrez également consulter l'agenda pour connaitre le programme des réunions à venir.

Par ailleurs, en tant qu'élus, vous pouvez communiquer l'adresse de notre site à tout particulier qui souhaite construire ou réhabiliter et qui a besoin de conseils en matière d'architecture. Il découvrira ainsi notre organisme, le descriptif de nos missions et nos coordonnées pour prendre contact s'il le souhaite.

COMPOSITION DU CAUE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- 6 Elus désignés par le Conseil Général :

- Serge DESCOUT, Président, Vice-président du Conseil Général, Conseiller Général du Canton de La-Châtre
- Michel BLONDEAU, 1er Vice-président, Conseiller Général du Canton de Châteauroux Est, Maire de Déols
- Serge PINAULT, 2ème Vice-président, Conseiller Général du Canton de Saint-Christophe-en-Bazelle, Maire de Chabris
- Alain PASQUER, Conseiller Général du Canton du Blanc
- Guy BOURSIN, Maire de Saint-Août
- Gérard DAUMY, Maire de Pouligny-Saint-Martin

- 6 Membres désignés par l'Assemblée Générale :

- François JOLIVET, Maire de Saint-Maur
- Paulette PICARD, Présidente de la Chambre de Commerce et de l'Industrie
- Robert CHAZE, Président de la Chambre d'Agriculture
- Marie-Jeanne LAFARCINADE, Maire de Fougerolles
- Jacques TRICARD, Maire de Saint-Florentin
- Bernard de FOUGERES, Président d'Honneur

- 6 Personnalités désignées par le Préfet :

- Emmanuel ALASSOEUR, Architecte
- Catherine AUTISSIER, Architecte
- Laurent CHARVOZ, Représentant de la Fédération Française du Bâtiment
- Arnaud de MONTIGNY, Délégué Départemental de la Fondation du Patrimoine
- Marie-Thérèse AMPEAU, Présidente de l'Association pour la Sauvegarde des Sites de Cluis
- Anne-Marie DELLOYE -THOUMYRE, Déléguée Départementale des Vieilles Maisons Françaises

- 4 Représentants de l'Etat :

- L' Architecte des Bâtiments de France
- Le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt
- Le Directeur Départemental de l'Equipement
- L' Inspecteur d'Académie

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Toute personne adhérente et ayant acquitté sa cotisation est admise avec voix délibérative à l'Assemblée Générale. Celle-ci délibère du programme d'actions, approuve les comptes financiers, vote le budget et procède au renouvellement des membres du Conseil d'Administration.

Cotisations 2008 :

- Communes de moins de 100 habitants :	30 €
- Communes de 101 à 500 habitants :	60 €
- Communes de 501 à 1 000 habitants :	75 €
- Communes de 1 001 à 2 500 habitants :	95 €
- Communes de plus de 2 500 habitants :	160 €
- Associations-Organismes-Administrations :	60 €
- Particuliers :	20 €

PERSONNEL DU CAUE

Alexandre MARTIN, Directeur
Patricia NIVET, Secrétaire Comptable
Bertrand AUGRAS, Dessinateur
Sabrina MARIÉ, Chargée de mission information, sensibilisation

Cynthia DURAND-LASSERVE, Architecte Consultant mise à disposition par le Ministère de la Culture via la Direction de l'Architecture.

MISSIONS ET FINANCEMENT

« La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public »
(Loi n° 7772 du 3 Janvier 1977 sur l'architecture)

En application de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, le Conseil Général de l'Indre a mis en place le CAUE en 1979.

Association départementale, type Loi 1901, il assure auprès des habitants de l'Indre un service gratuit dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage mais ne peut pas être chargé de la maîtrise d'œuvre.

CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS LOCALES ET ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Elles peuvent le consulter gratuitement sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement, tel que programmation d'équipements publics, réhabilitation de bâtiments communaux, aménagement de places et d'espaces verts, études sur des thèmes d'aménagement rural et de paysage, organisation de concours...

CONSEIL AUX PARTICULIERS

Les architectes du CAUE fournissent aux personnes qui désirent construire, agrandir ou aménager leur habitation, les informations et les conseils propres à assurer leur qualité architecturale ainsi que leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural.

INFORMATION - SENSIBILISATION

Organisme à vocation pédagogique, le CAUE a pour mission de développer l'information et la sensibilisation du public dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement, sous la forme d'animations dirigées vers le grand public, les associations et le milieu scolaire.

CONTRIBUTION À LA FORMATION

Le CAUE contribue, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction.

FINANCEMENT

Le financement de l'organisme est assuré par le produit d'une taxe prélevée sur les permis de construire (TDCAUE), par une aide financière du Conseil Général et par les cotisations des adhérents.
Le Ministère de la Culture a maintenu la mise à disposition d'un Architecte Consultant en 2008 dans les mêmes conditions qu'en 2007.

COMMUNES ADHÉRENTES AU CAUE

AIGURANDE / AIZE / AMBRAULT / ANJOUIN / ARDENTES / ARGENTON-SUR-CREUSE / ARGY / ARPHEUILLES / ARTHON / AZAY-LE-FERRON / BADECON-LE-PIN / BAGNEUX / BARAIZE / BAUDRES / BAZAIGES / BEAULIEU / BELÂBRE BOMMIERS / BONNEUIL / BOUESSE / BOUGES-LE-CHÂTEAU / BRETAGNE / BRIANTES / BRION / BUXEUIL / BUXIERES-D'AILLAC / BUZANCAIS / CEAULMONT CELON / CHABRIS / CHAILLAC / CHALAIS / CHAMPILLET / CHASSENEUIL / CHASSIGNOLLES / CHÂTEAUROUX / CHÂTILLON-SUR-INDRE / CHAVIN / CHAZELET / CHEZELLES / CHITRAY / CHOUDAY / CIRON / CLERE-DU-BOIS / CLION-SUR-INDRE / CLUIS / COINGS / CONCREMIERS / CONDE / CREVANT / CROZON-SUR-VAUVRE / CUZION / DEOLS / DIORS / DIOU / DOUADIC / DUNET / DUN-LE-POELIER / ECUEILLE / EGUZON-CHANTOME / ETRECHET / FAVEROLLES / FEUSINES / FLERE-LA-RIVIERE / FONTENAY / FONTGOMBAULT / FONTGUENAND FOUGEROLLES / FRANCILLON / FREDILLE / GARGILESSE-DAMPIERRE / GEHEE / GIROUX GOURNAY / GUILLY / INGRANDES / JEU-LES-BOIS / JEU-MALOCHES / LA BERTHENOUX / LA BUXERETTE / LA CHAMPENOISE / LA CHAPELLE ORTHEMALE LA CHAPELLE SAINT LAURIAN / LA CHATRE / LA CHATRE L'ANGLIN / LA MOTTE FEUILLY / LA PEROUILLE / LA VERNELLE / LACS / LANGE / LE BLANC / LE MAGNY / LE MENOUX / LE PECHEREAU / LE POINCONNET / LE PONT CHRETIEN CHABENET LE TRANGER / LES BORDES / LEVROUX / LIGNAC / LIGNEROLLES / LINGE / LINIEZ / LIZERAY / LOURDOUEIX-SAINT-MICHEL / LOUROUER-SAINT-LAURENT LUANT / LUCAY-LE-LIBRE / LUCAY-LE-MALE / LURAIS / LUREUIL / LUZERET / LYE / LYS-SAINT-GEORGES / MAILLET / MALICORNAY / MARON / MARTIZAY / MAUVIERES / MENETOU-SUR-NAHON / MENETREOLS-SOUS-VATAN / MEOBECQ MERIGNY / MERS-SUR-INDRE / MEUNET PLANCHES / MEUNET-SUR-VATAN MEZIERES-EN-BRENNE / MIGNE / MIGNY / MONTCHEVRIER / MONTGIVRAY MONTIERCHAUME / MONTIPOURET / MONTLEVICQ / MOSNAY / MOUHERS / MOUHET / MOULINS-SUR-CEPHONS / MURS / NEONS-SUR-CREUSE / NERET / NEUILLAY-LES-BOIS / NEUVY-SAINT-SEPULCHRE / NEUVY-PAILLOUX / NIHERNE NOHANT-VIC / NURET-LE-FERRON / OBTERRE / ORSENNES / OULCHES / PALLUAU-SUR-INDRE / PARNAC / PARPECAY / PAUDY / PAULNAY / PELLEVOISIN POMMIERS / POULAINES / POULIGNY-NOTRE-DAME / POULIGNY-SAINT-MARTIN / POULIGNY-SAINT-PIERRE / PREAUX / PREUILLY-LA-VILLE / PRISSAC PRUNIERS / REBOURSIN / REUILLY / RIVARENNES / ROSNAY / ROUSSINES / ROUVRES-LES-BOIS / RUFFEC-LE-CHÂTEAU / SACIERGES-SAINT-MARTIN / SAINT-AIGNY / SAINT-AOUSTRILLE / SAINT-AOUT / SAINT-BENOIT-DU-SAULT / SAINTE-CECILE / SAINT-CHARTIER / SAINT-CHRISTOPHE-EN-BAZELLE / SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOUCHERIE / SAINT-CIVRAN / SAINT-CYRAN-DU-JAMBOT / SAINT-DENIS-DE-JOUHET / SAINTE-FAUSTE / SAINT-FLORENTIN / SAINT-GAULTIER / SAINTE-GEMME / SAINT-GENOU / SAINT-GEORGES-SUR-ARNON / SAINT-GILLES / SAINT-HILAIRE-SUR-BENAIZE / SAINT-LACTENCIN / SAINTE-LIZAIGNE / SAINT-MARCEL / SAINT-MARTIN-DE-LAMPS / SAINT-MAUR / SAINT-MEDARD SAINT-MICHEL-EN-BRENNE / SAINT-PLANTAIRE / SAINT-PIERRE-DE-JARDS SAINTE-SEVERE-SUR-INDRE / SAINT-VALENTIN / SARZAY / SASSIERGES-SAINT-GERMAIN / SAULNAY / SAZERAY / SEGRY / SELLES-SUR-NAHON / SEMBLECAY / TENDU / THENAY / THEVET-SAINT-JULIEN / THIZAY / TILLY / TOURNON-SAINT-MARTIN / TRANZAULT / URCIERS / VALENCAY / VARENNES-SUR-FOUZON / VATAN / VELLES / VENDOEUVRES / VERNEUIL-SUR-IGNERAIE VEUIL / VICQ-EXEMPLET / VICQ-SUR-NAHON / VIGOULANT / VIGOUX / VIJON / VILLEDIEU-SUR-INDRE / VILLEGONGIS / VILLEGOUIN / VILLENTROIS / VILLERS-LES-ORMES / VILLIERS / VINEUIL / VOUILLON

238 COMMUNES ADHÉRENTES EN 2008

CONSEIL AUX COMMUNES

La mission du CAUE est d'apporter aux élus locaux une véritable aide à la décision pour des projets publics dans tous les domaines liés au cadre de vie.

Il met ses compétences à la disposition des élus, les oriente dans leur réflexion, leur propose des solutions adaptées à leurs besoins, à leur budget et qui répondent aux attentes des usagers.

Le CAUE accompagne dans leurs démarches les communes qui souhaitent se doter de documents d'urbanisme si elles n'en possèdent pas ou bien si elle souhaitent faire évoluer des documents d'urbanisme existants.

Au cours de l'année 2008, ce sont 108 études qui ont été confiées au CAUE par les communes ou les communautés de communes faisant l'objet d'une grande diversité : projets de lotissements, documents d'urbanisme, agrandissements ou créations de cimetières, réhabilitations de logements, projets à caractère économique (tels que restaurants, usines...), aménagements d'espaces publics, aménagements de centres bourgs...

Le CAUE est ainsi devenu un acteur essentiel de la mise en valeur du territoire communal.

C'est la loi sur l'Architecture du 3 janvier 1977 qui a crée les CAUE et c'est le Conseil Général, par le versement de la Taxe Départementale CAUE prélevée sur presque tous les permis de construire délivrés, qui en assure le soutien financier.

Nos interventions se situent en amont de toute maîtrise d'oeuvre, laquelle sera confiée à des concepteurs privés, architectes, paysagistes, urbanistes ou géomètres dans le respect du Code des Marchés Publics.

LISTE DES PROJETS 2008

AIZE : Mairie / Logement **ARDENTES :** Bibliothèque **ARGY :** Cimetière **AZAY-LE-FERRON :** Traverse du bourg et place de l'église **LA BERTHENOUX :** Logement **BELÂBRE :** Cimetière **BONNEUIL :** Logement locatif / Lotissement **BRIANTES :** Logement de la boulangerie **BUZANCAIS :** Utilisation des terrains de l'école privée **LA CHÂTRE-L'ANGLIN :** Lotissement **CHAVIN :** Centre bourg **CHOUDAY :** Salle des fêtes / Mairie / Logement / Centre bourg **CLERE-DU-BOIS :** Abords de la salle des fêtes / Restaurant **CREVANT :** Modification du POS **DEOLS :** Ecole maternelle **DOUADIC :** Cimetière **FAVEROLLES :** Logements **FOUGEROLLES :** Lotissement **FRANCILLON :** Carte communale / Eglise **GIROUX :** Lavoir **LANGE :** Commerce / Cour de l'école / Logement **LIGNAC :** Bibliothèque **LIGNEROLLES :** Accès handicapés mairie / Logement au-dessus de la mairie **LINGE :** Restaurant de la Gabrière **LEVROUX :** Atelier relais **LUCAY-LE-MALE :** Réhabilitation de la gare **LOURDOUEIX-SAINT-MICHEL :** Place de l'église **LOUROUER-SAINT-LAURENT :** Cimetière / Place de l'église / Boulangerie / Logements dans ancienne mairie **LUCAY-LE-MALE :** PLU **LURAIS :** Lotissement **MARON :** Extension de la mairie / Complexe sportif **LE MAGNY :** Lotissement **MARTIZAY :** Agrandissement de la MARPA **MENETREOLS-SOUS-VATAN :** Diagnostic sur logement existant **LE MENOUX :** Abords de la salle des fêtes **MERS-SUR-INDRE :** Logements dans l'ancien presbytère **MEUNET-PLANCHES :** Eglise / Accès au lavoir **MONTLEVIC :** Lotissement **MOUHERS :** Agrandissement de la salle des fêtes **MOUHET :** Transfert de la mairie **MOULINS-SUR-CEPHONS :** Maison de bois **NERET :** Centre bourg **NIHERNE :** Salle multisports **NURET-LE-FERRON :** Logement en face de la mairie **PALLUAU-SUR-INDRE :** Restaurant **LA PEROUILLE :** Abords du presbytère **POULIGNY-SAINT-MARTIN :** Lotissement / Traverse du bourg **POULIGNY-SAINT-PIERRE :** Mairie / Logements dans l'ancien presbytère / PLU / Lotissement **PREUILLY-LA-VILLE :** Abords de la salle des fêtes **RIVARENNES :** Logements en centre bourg **SACIERGES-SAINT-MARTIN :** Lotissement / Logements **SAINT-AOÛT :** Logements dans l'ancien presbytère **SAINT-BENOIT-DU-SAULT :** Lotissement route de Parnac **SAINTE-CECILE :** Lotissement **SAINT-CHRISTOPHE-EN-BAZELLE :** Cuisine de la salle des fêtes **SAINT-DENIS-DE-JOUHET :** Logements dans l'ancien presbytère **SAINT-FLORENTIN :** Restaurant **SAINT-GAULTIER :** Bâtiment de l'évêché / Logements **SAINT-GILLES :** Agrandissement cimetière **SAINT-HILAIRE-SUR-BENAIZE :** Place de l'église / Ancienne école en salle des fêtes **SAINTE-LIZAIGNE :** Salle des fêtes **SAINT-MARTIN-DE-LAMPS :** Lotissement **SAINT-VALENTIN :** Lotissement / Salle des fêtes **THENAY :** Logement **THEVET-SAINT-JULIEN :** Réaménagement de la mairie **LE TRANGER :** Restaurant **TRANZAULT :** Logements / Transfert de la mairie / Cuisine de la salle des fêtes **VELLES :** Salles des fêtes / Cour de l'école **VENDOEUVRES :** Aménagement d'un multiservices **LA VERNELLE :** Restaurant **VERNEUIL-SUR-IGNERAIE :** Restaurant en face la mairie / Mairie / Agrandissement de la salle des fêtes / Cimetière **VILLEGONGIS :** Centre bourg **VICQ-SUR-NAHON :** Route de Valençay **VILLEGOUIN :** Cimetière / Logement du presbytère / Lotissement / Accès à la mairie **VILLERS-LES-ORMES :** Eglise

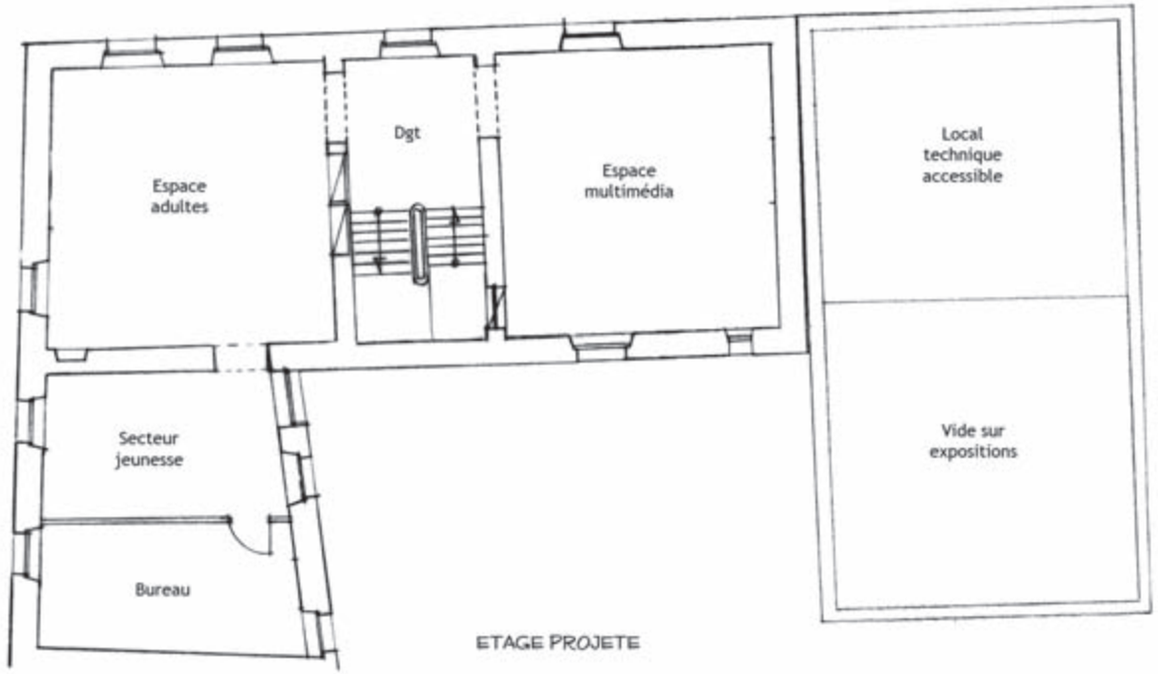

ETAGE PROJETE

ARDENTES : Création d'une bibliothèque

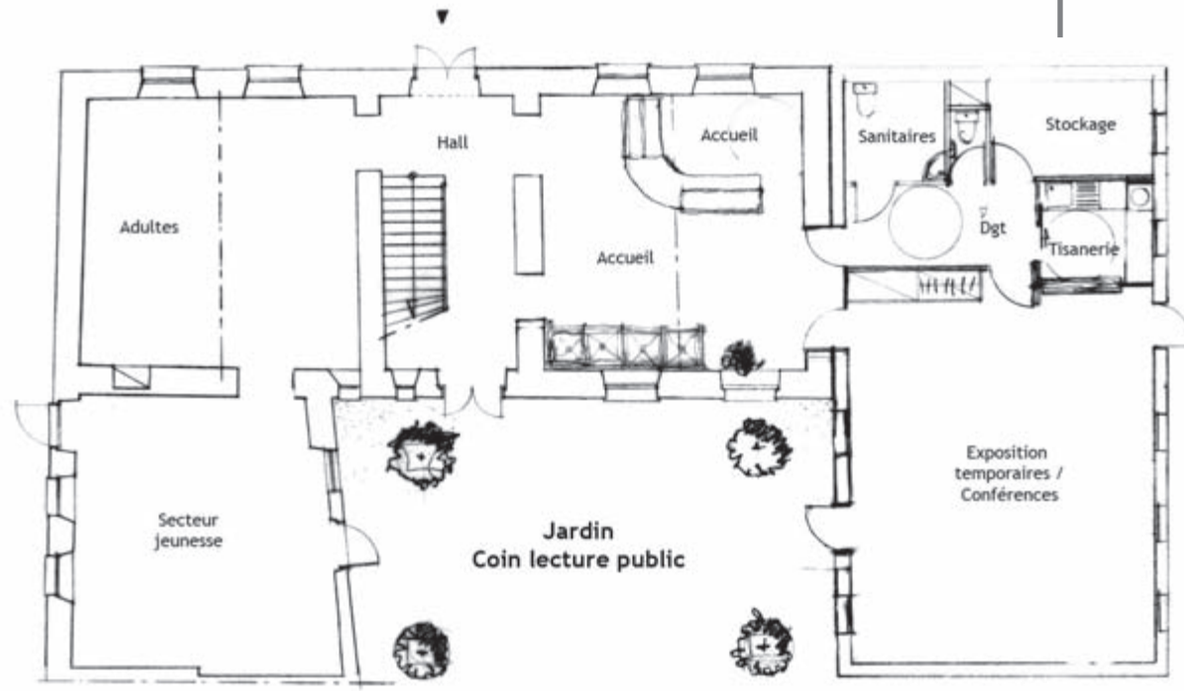

REZ-DE-CHAUSSEE PROJETE

AZAY-LE-FERRON : Réaménagement du centre bourg

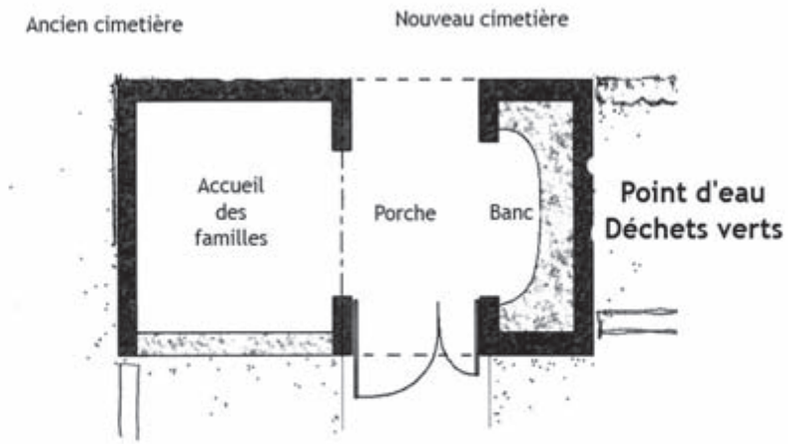

PLAN

DOUADIC : Extension du cimetière

PERSPECTIVE

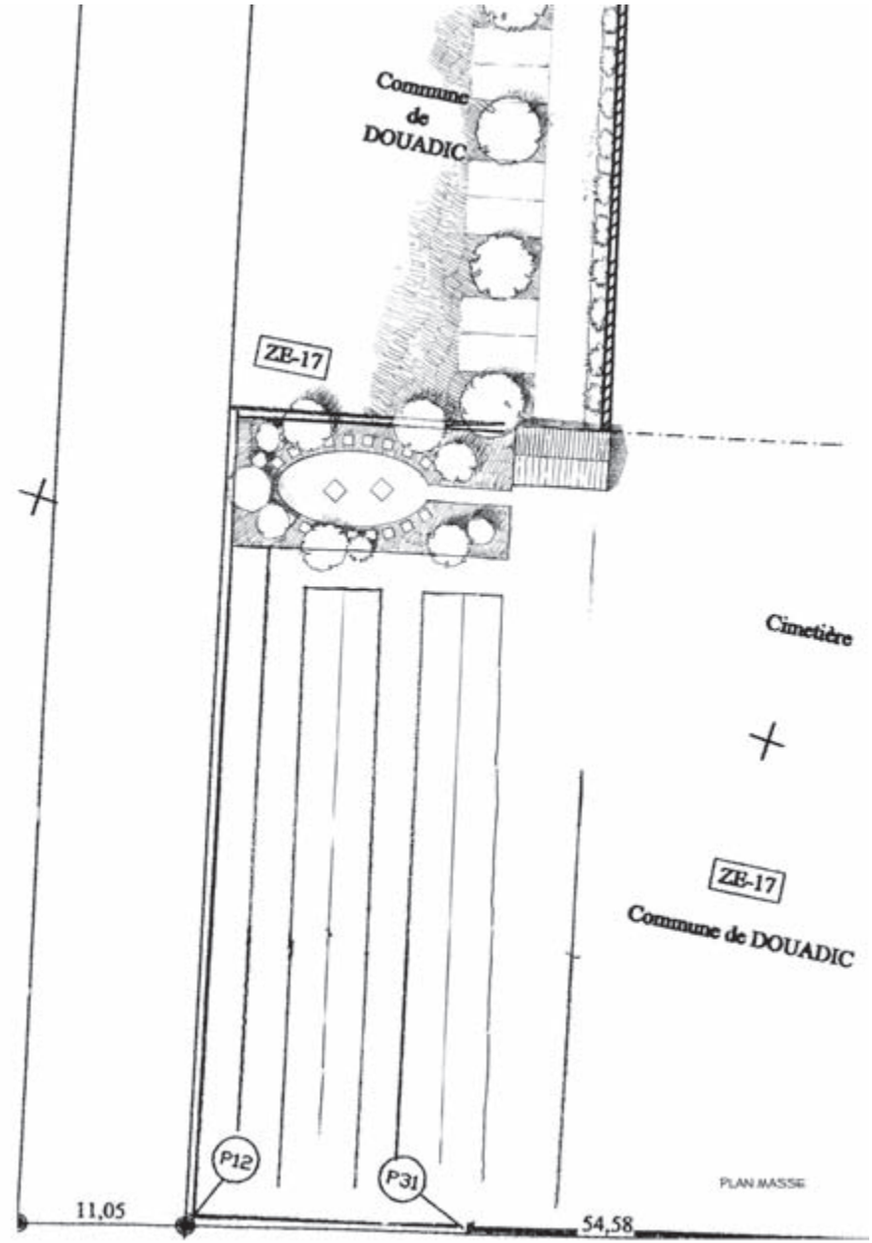

REZ-DE-CHAUSSEE PROJETE

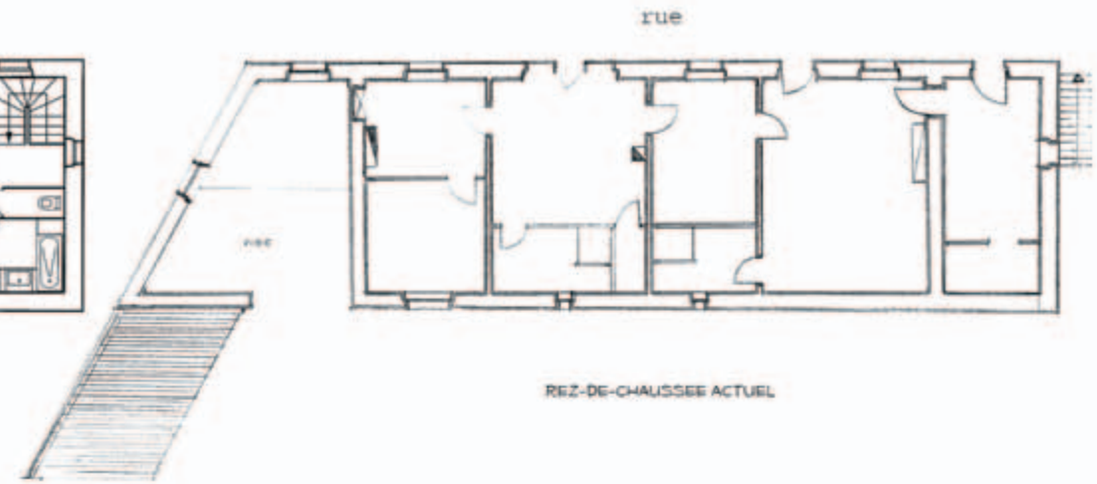

REZ-DE-CHAUSSEE ACTUEL

FAVEROLLES :
Aménagement de logements

REZ-DE-JARDIN PROJETE

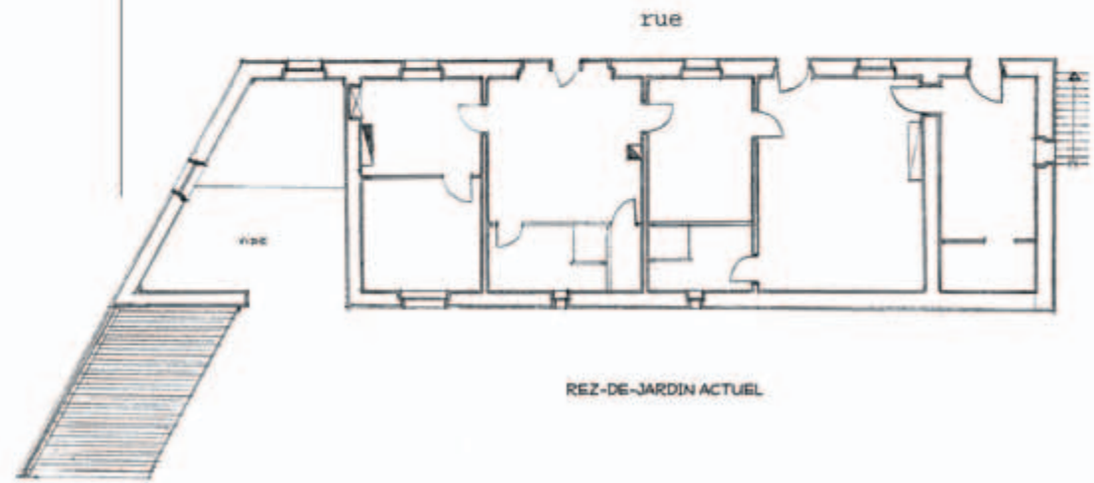

REZ-DE-JARDIN ACTUEL

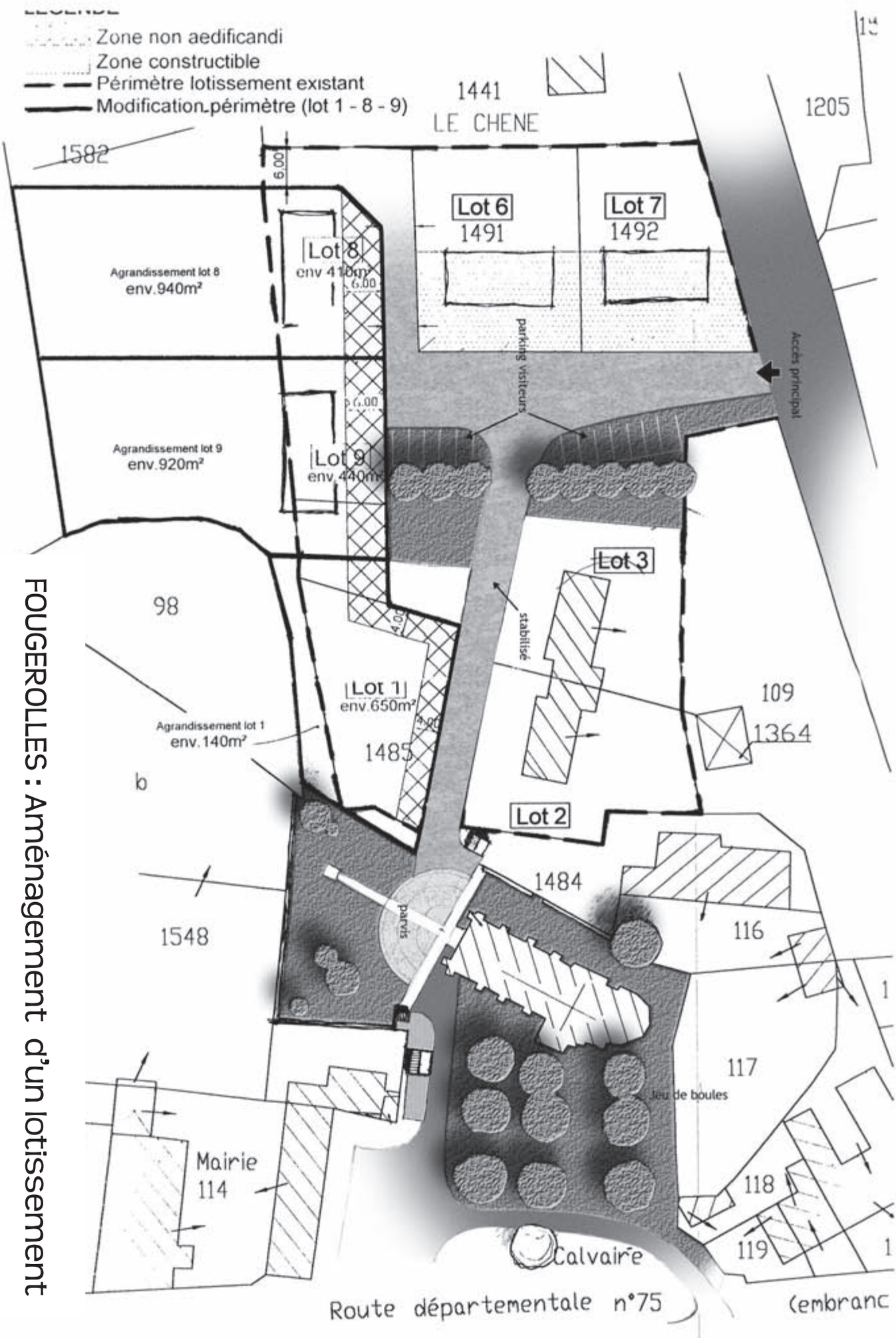

FOUGEROLLES : Aménagement d'un lotissement

GIROUX :
Restauration du lavoir

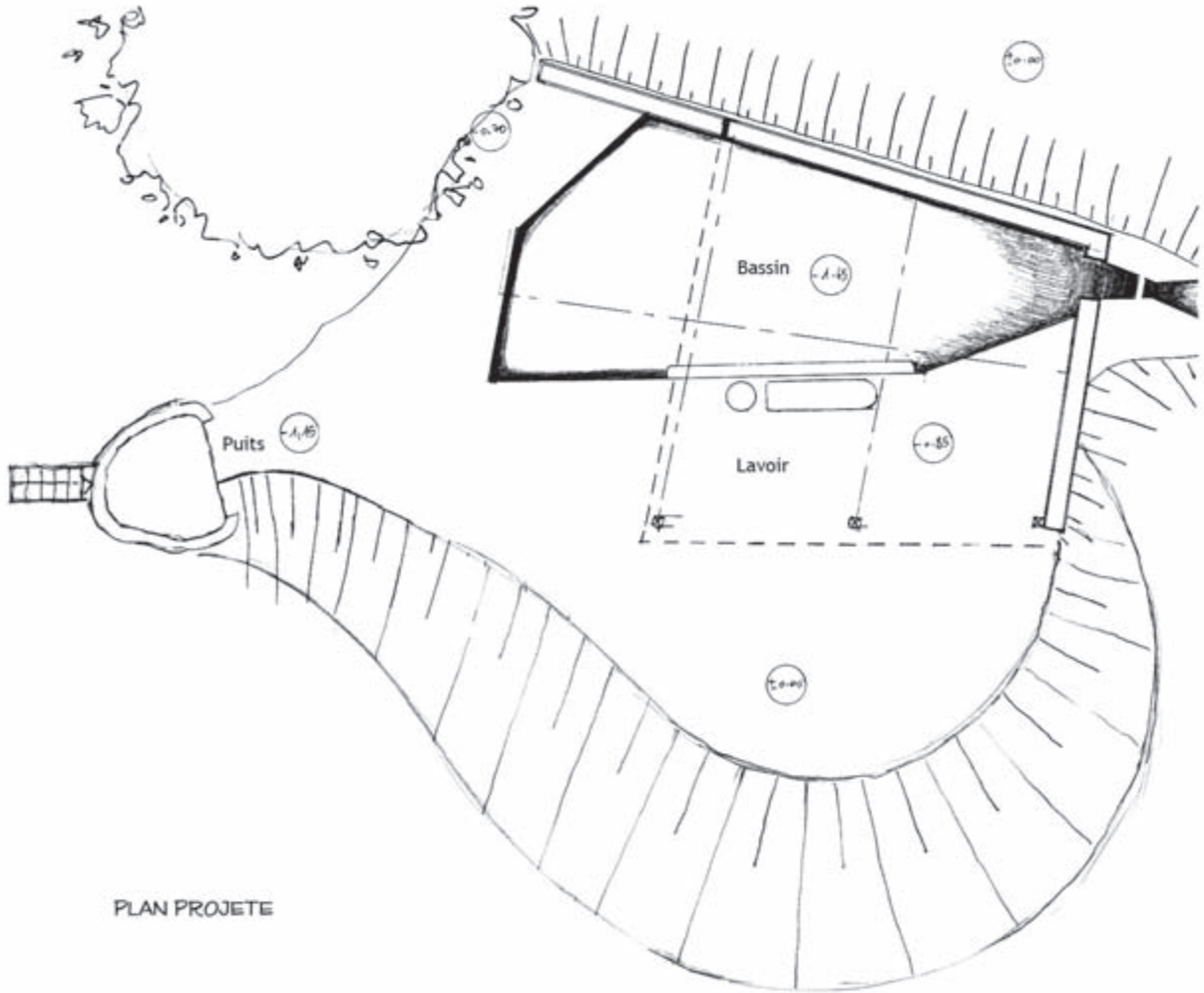

PLAN PROJETE

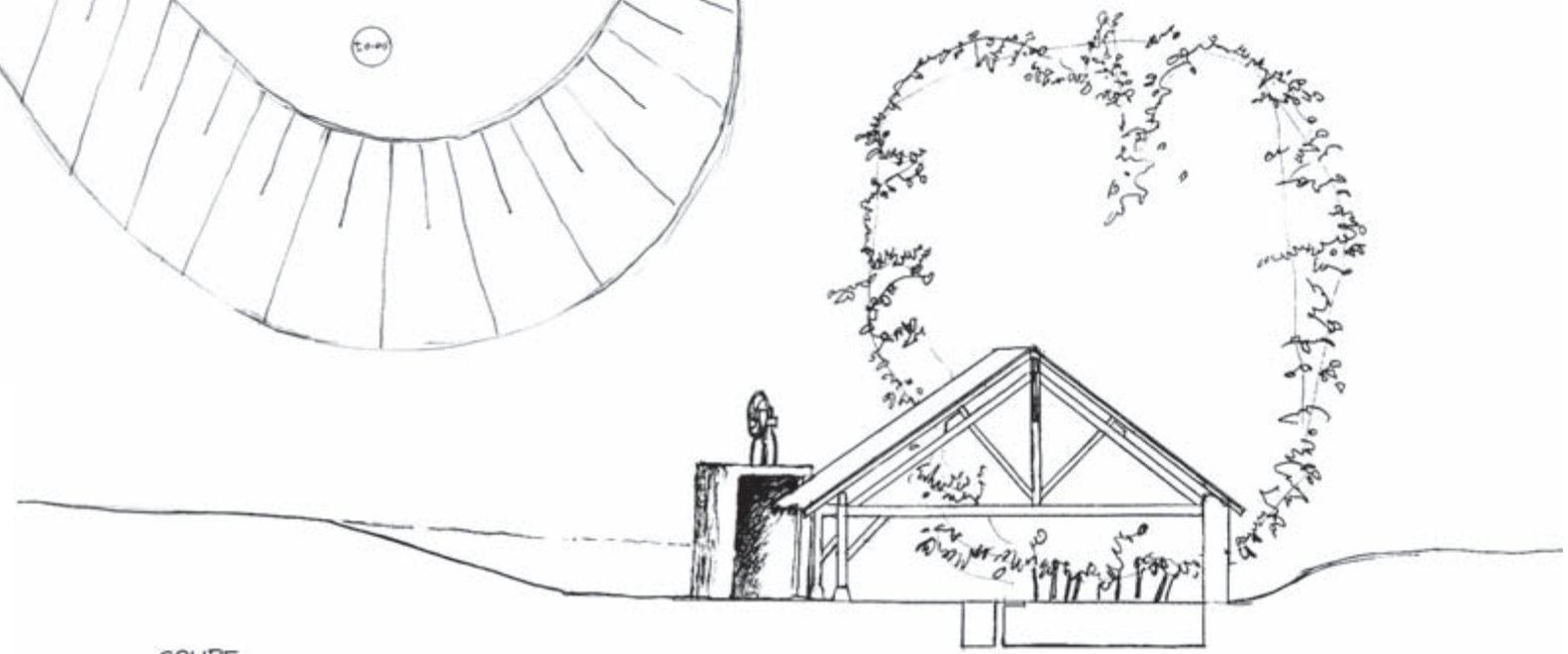

COUPE

LA PEROUILLE : Aménagement du centre bourg

PERSPECTIVE

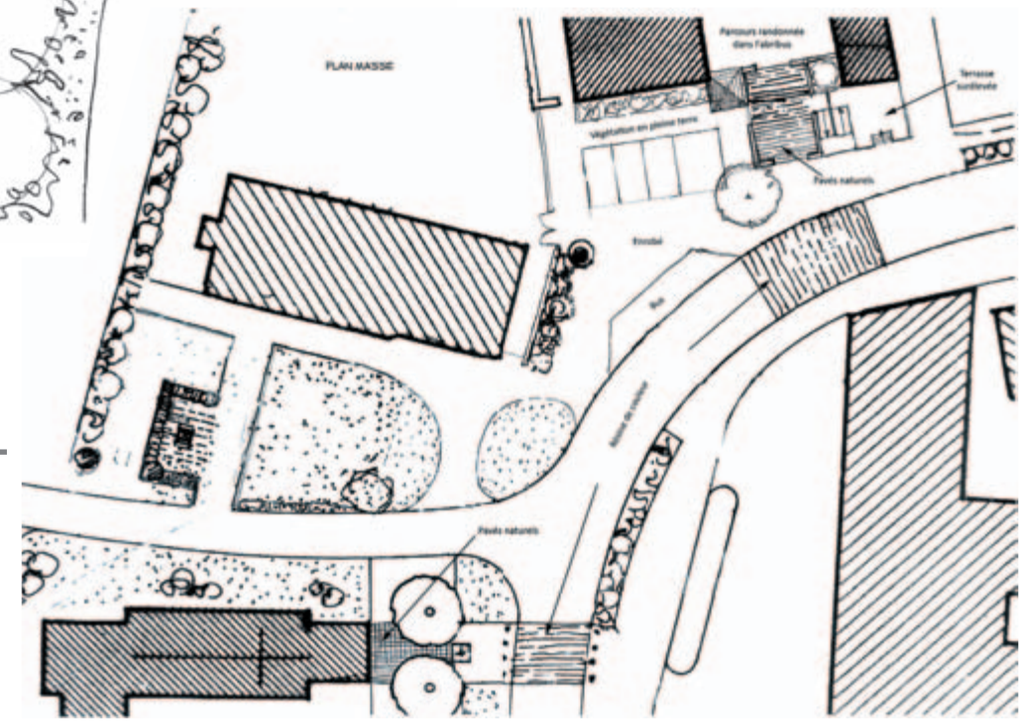

LE MAGNY : Aménagement d'un lotissement (opération SA HLM)

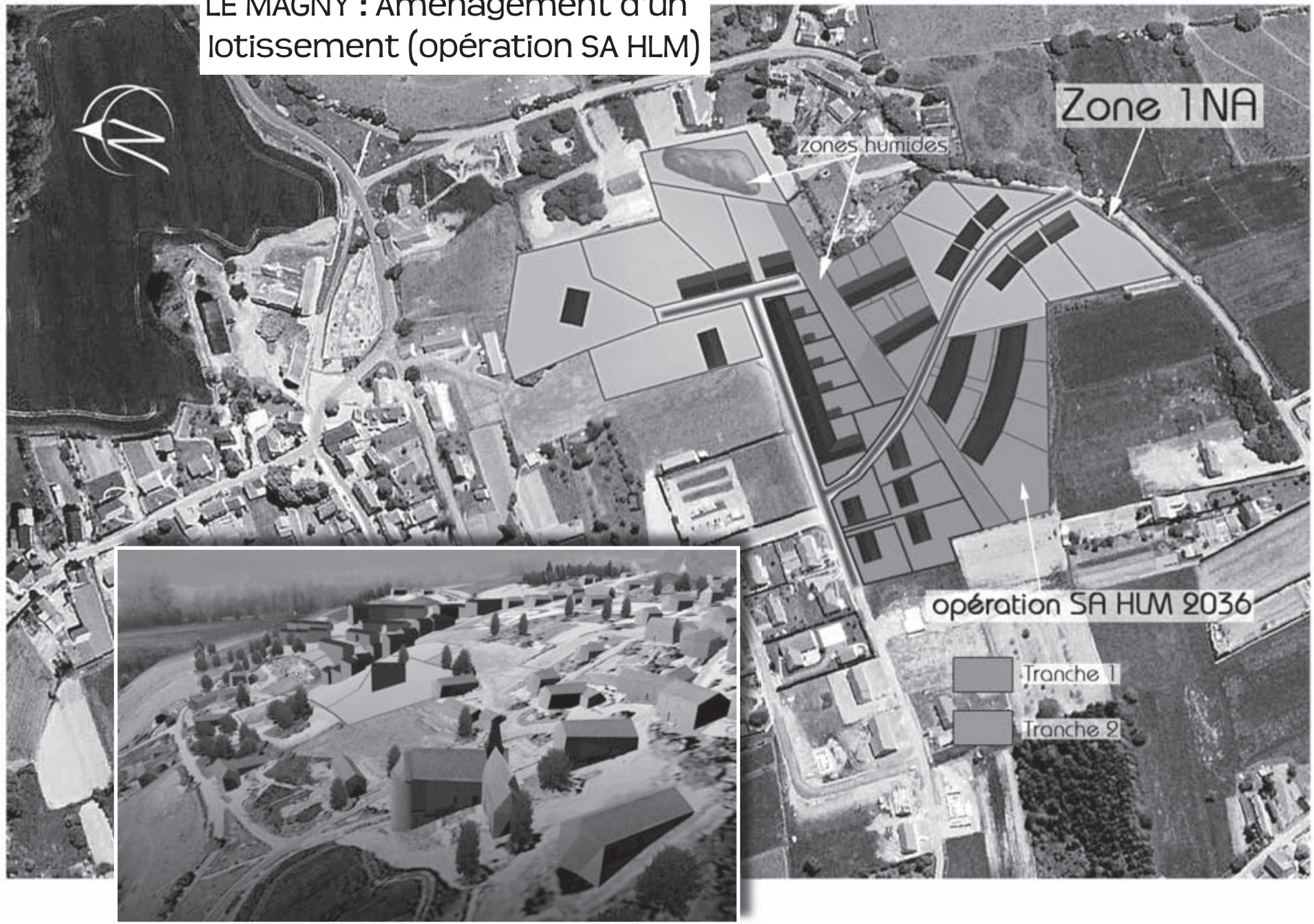

LEVROUX : Implantation d'ateliers relais

LIGNAC : Réhabilitation d'un bâtiment en bibliothèque

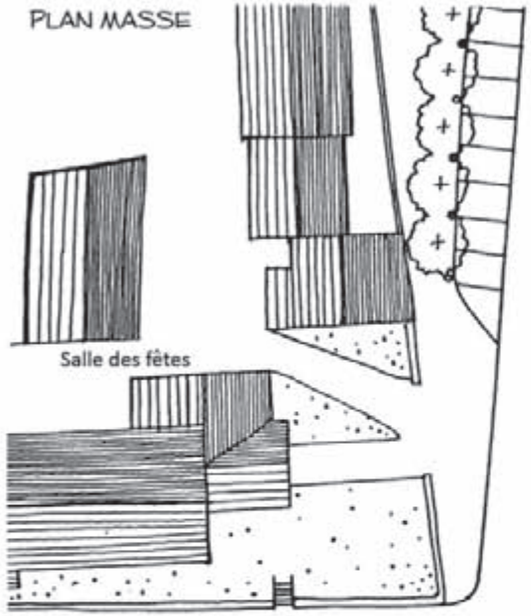

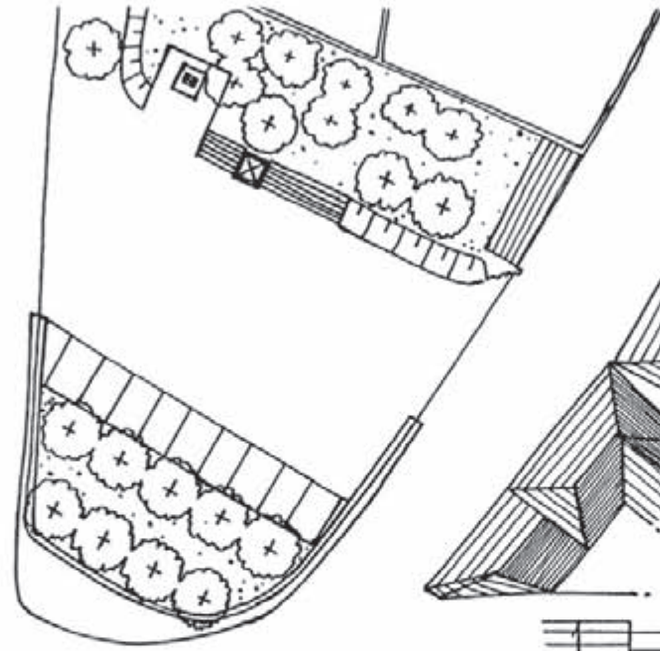

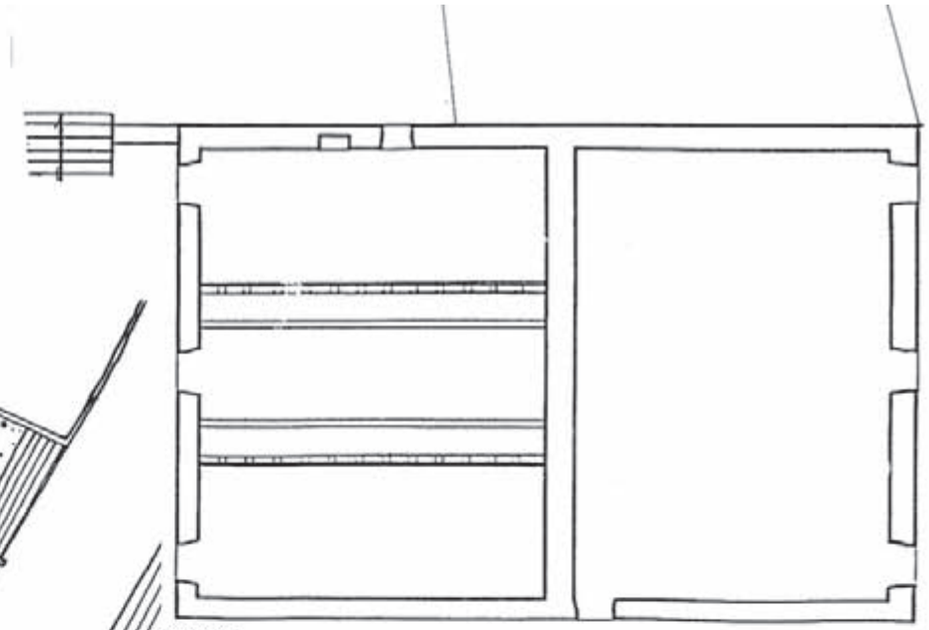

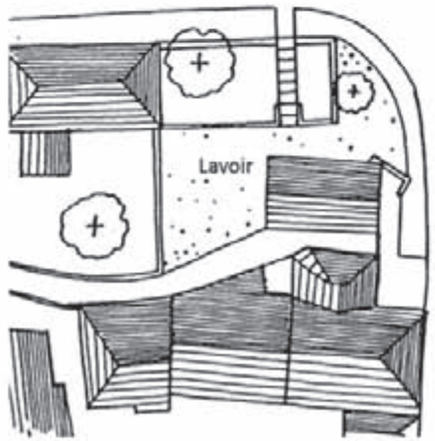

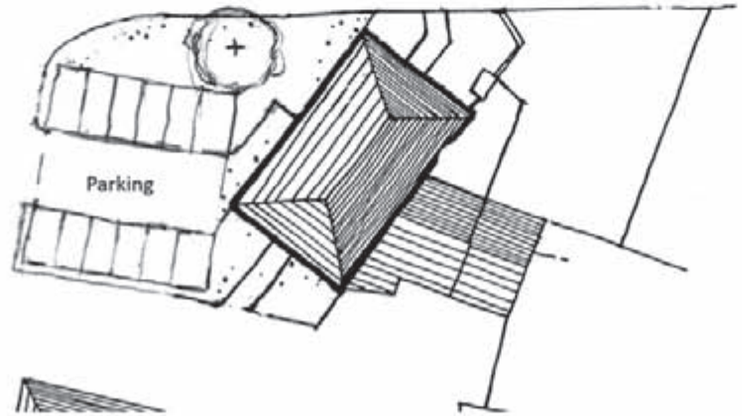

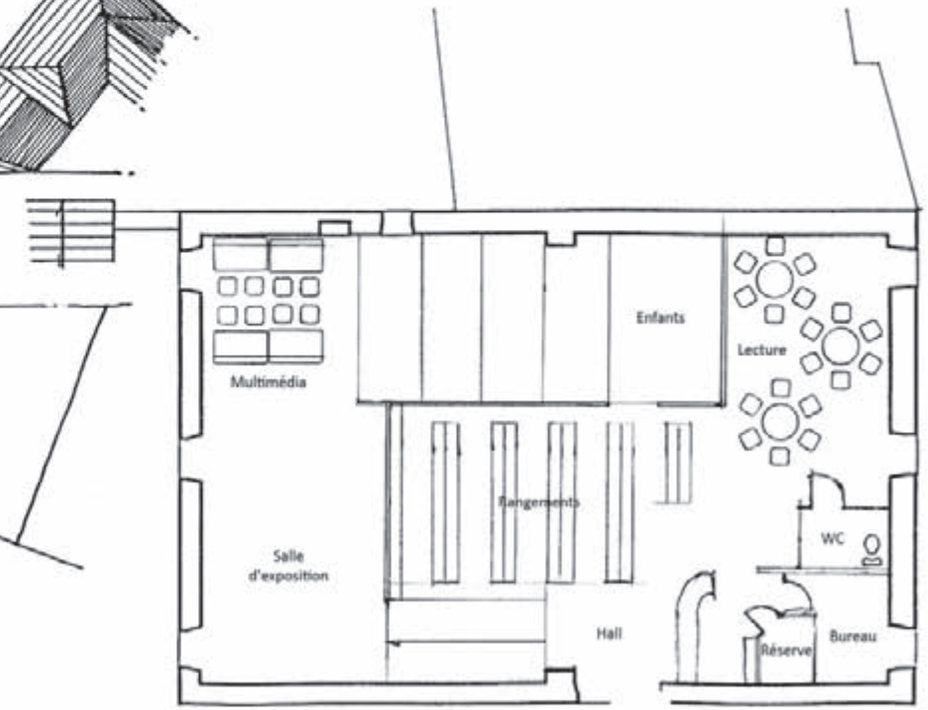

ETAT PROJETE

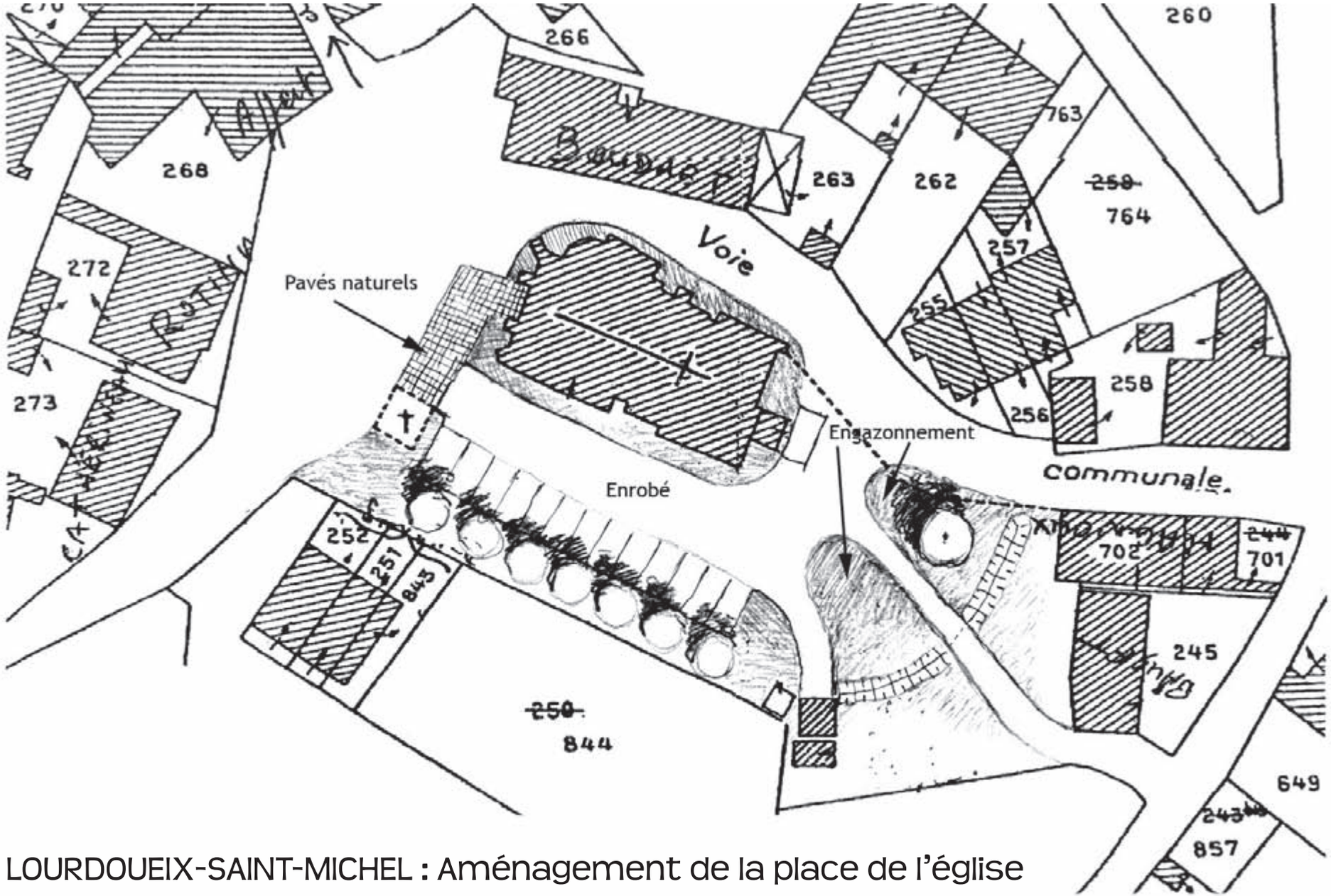

LOURDOUEIX-SAINT-MICHEL : Aménagement de la place de l'église

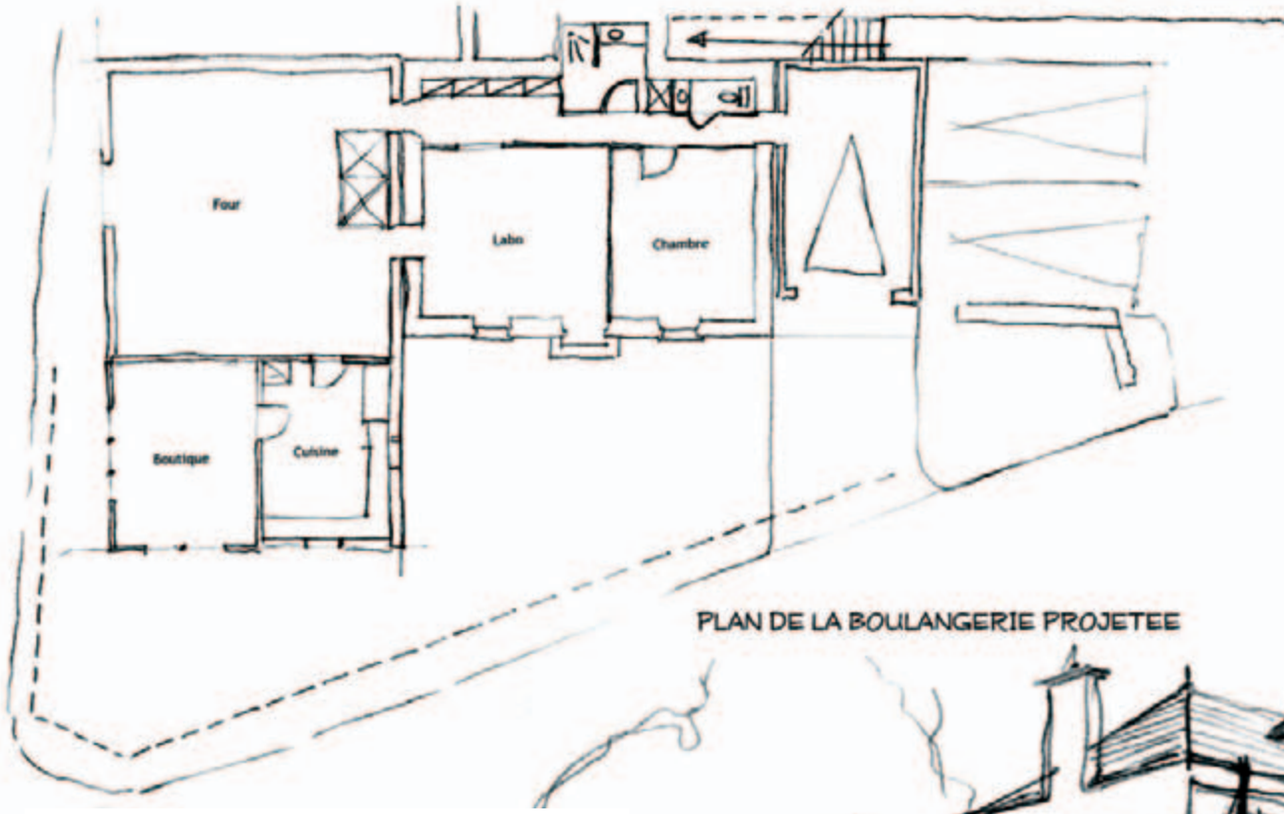

PLAN DE LA BOULANGERIE PROJETEE

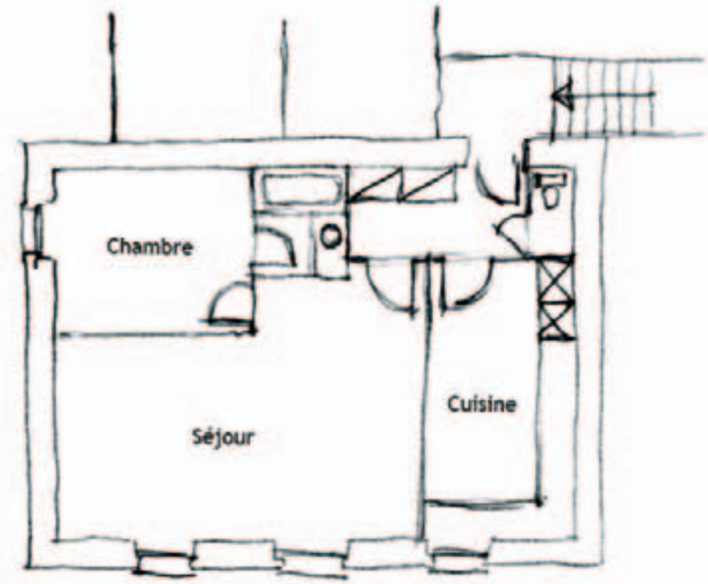

PLAN DU LOGEMENT

LOUROUER-SAINT-LAURENT :
Création d'une boulangerie dans l'ancienne mairie

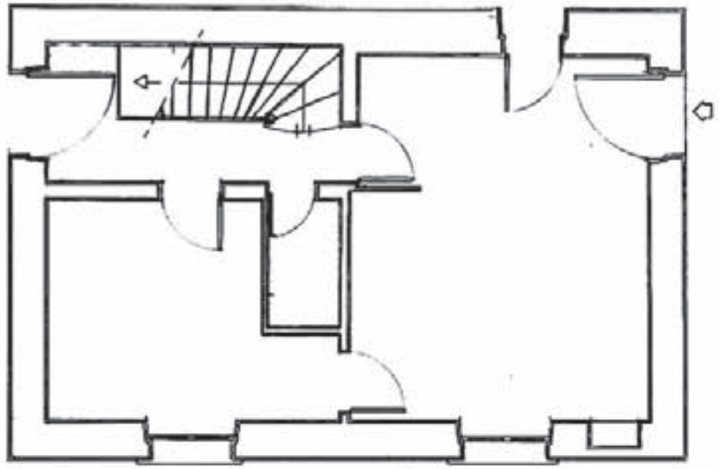

ETAT EXISTANT

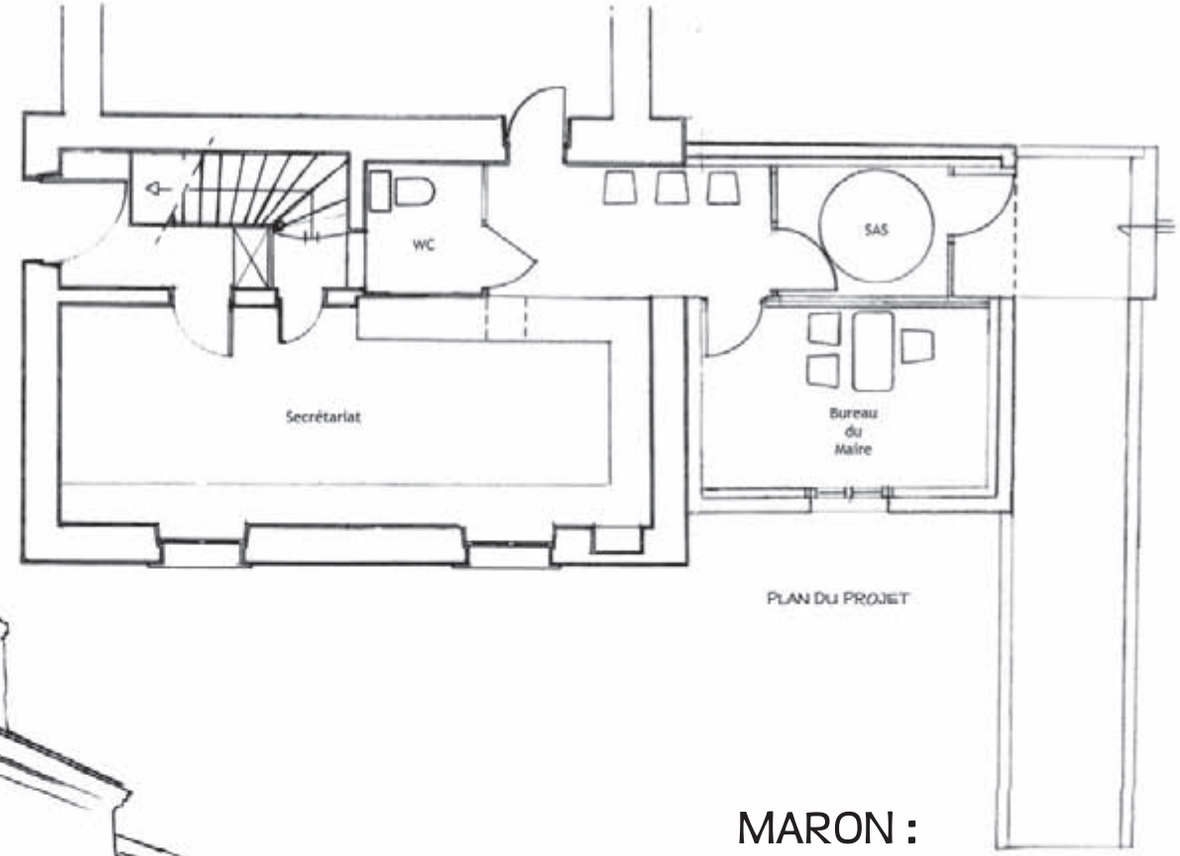

PLAN DU PROJET

MARON :
Extension de la mairie

PERSPECTIVE DE L'EXTENSION

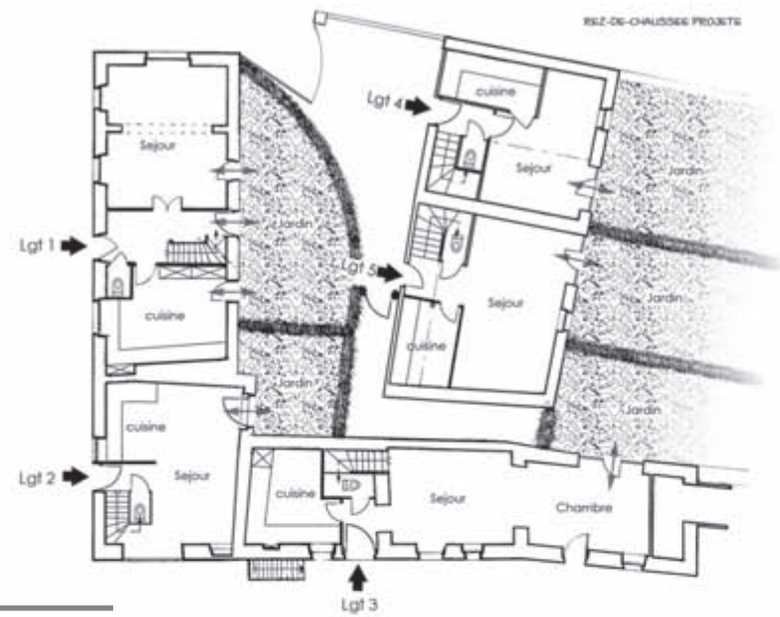

RIVARENNES : Réhabilitation d'un bâtiment en logements

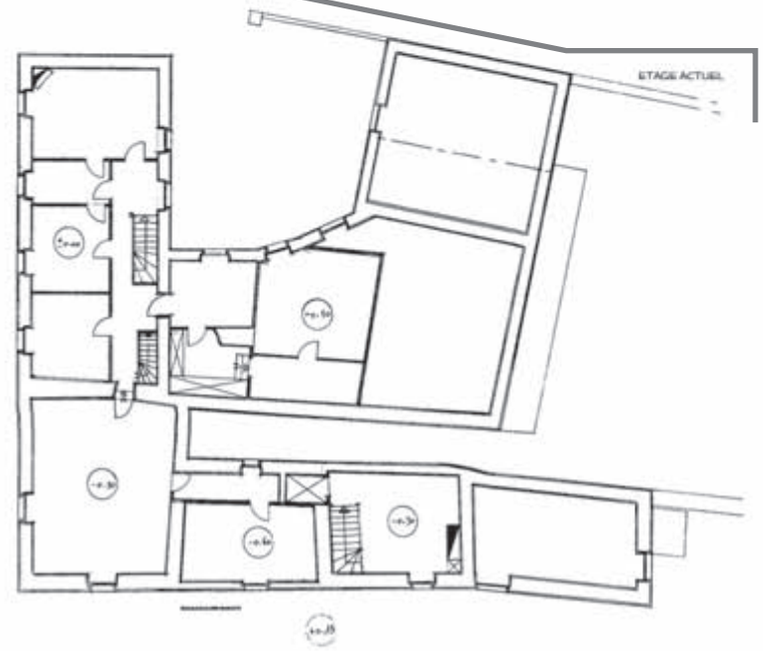

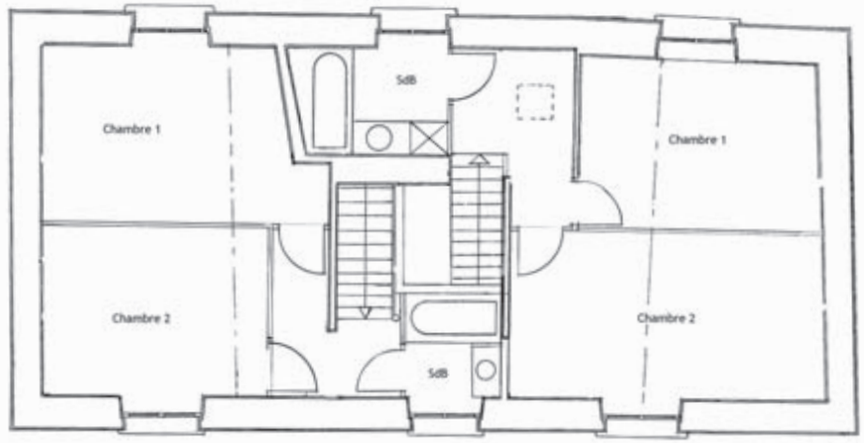

ETAGE PROJETE

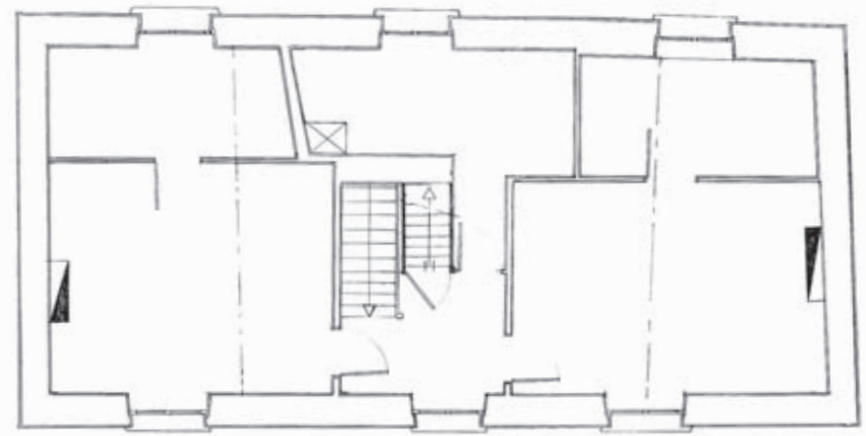

ETAGE EXISTANT

SAINT-AOÛT : Création de logements dans l'ancien presbytère

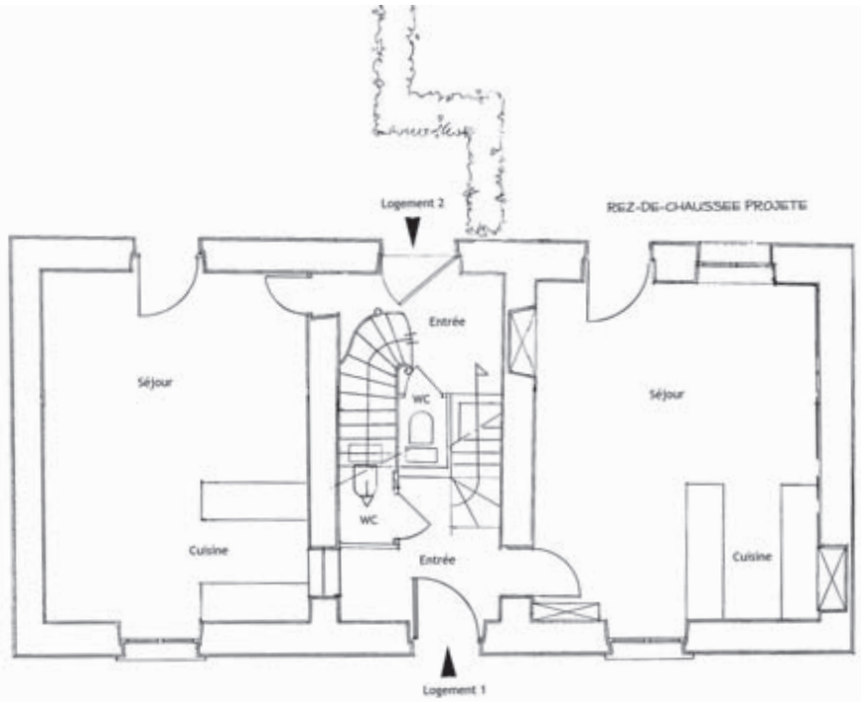

REZ-DE-CHAUSSEE PROJETE

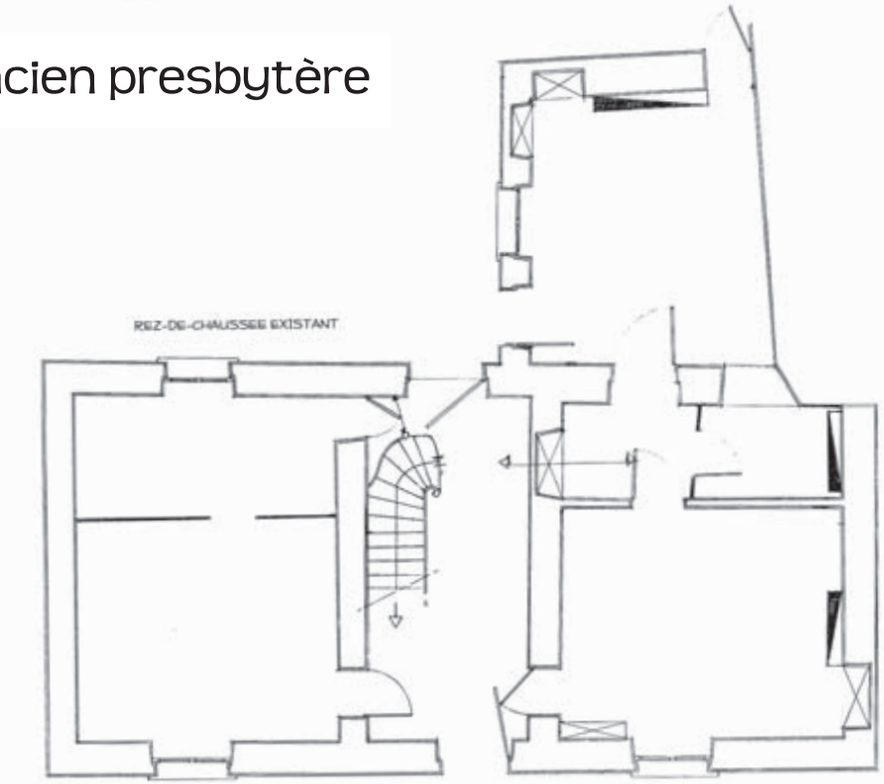

REZ-DE-CHAUSSEE EXISTANT

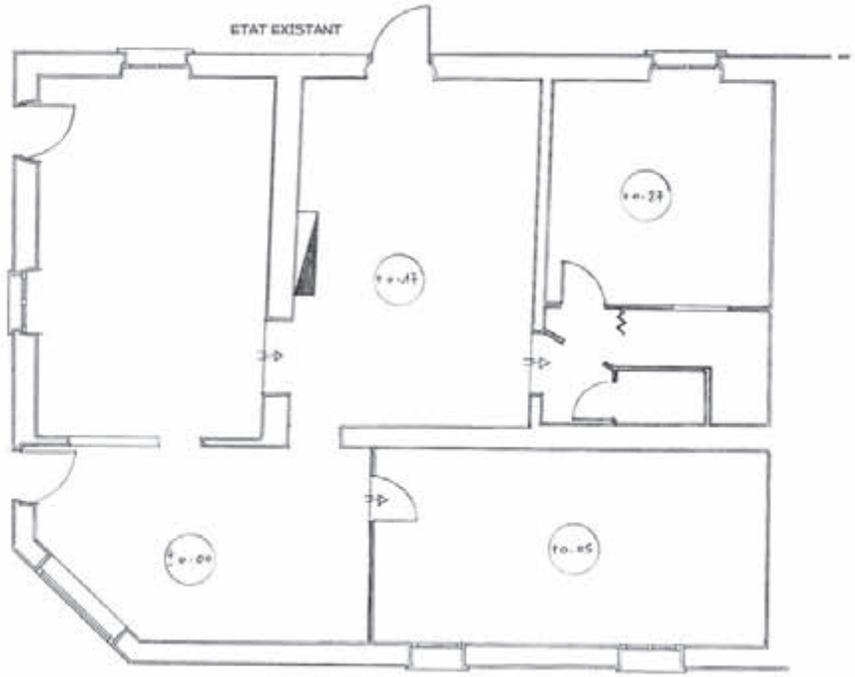

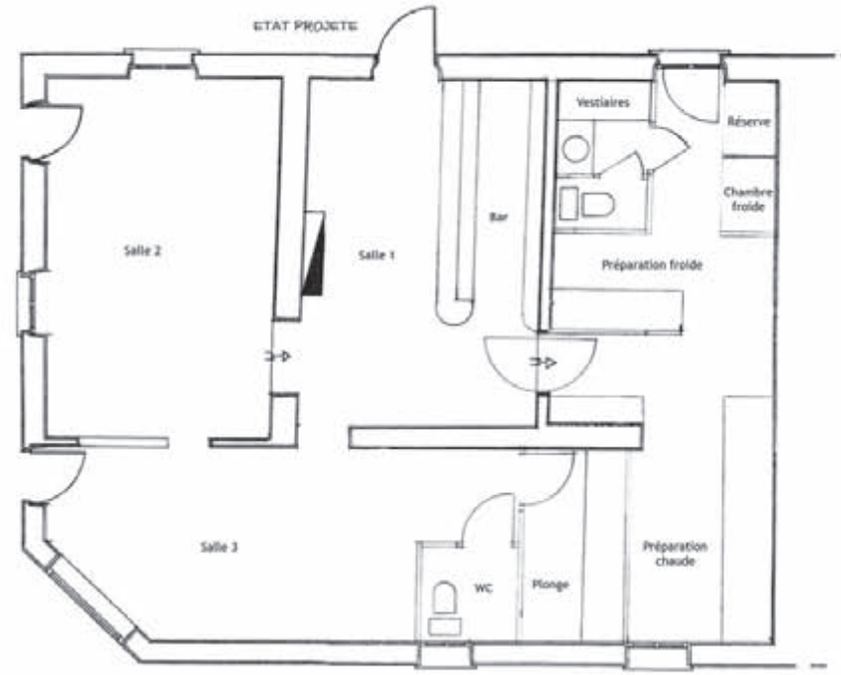

SAINT-FLORENTIN : Réhabilitation du restaurant

SAINT-GILLES : Extension du cimetière

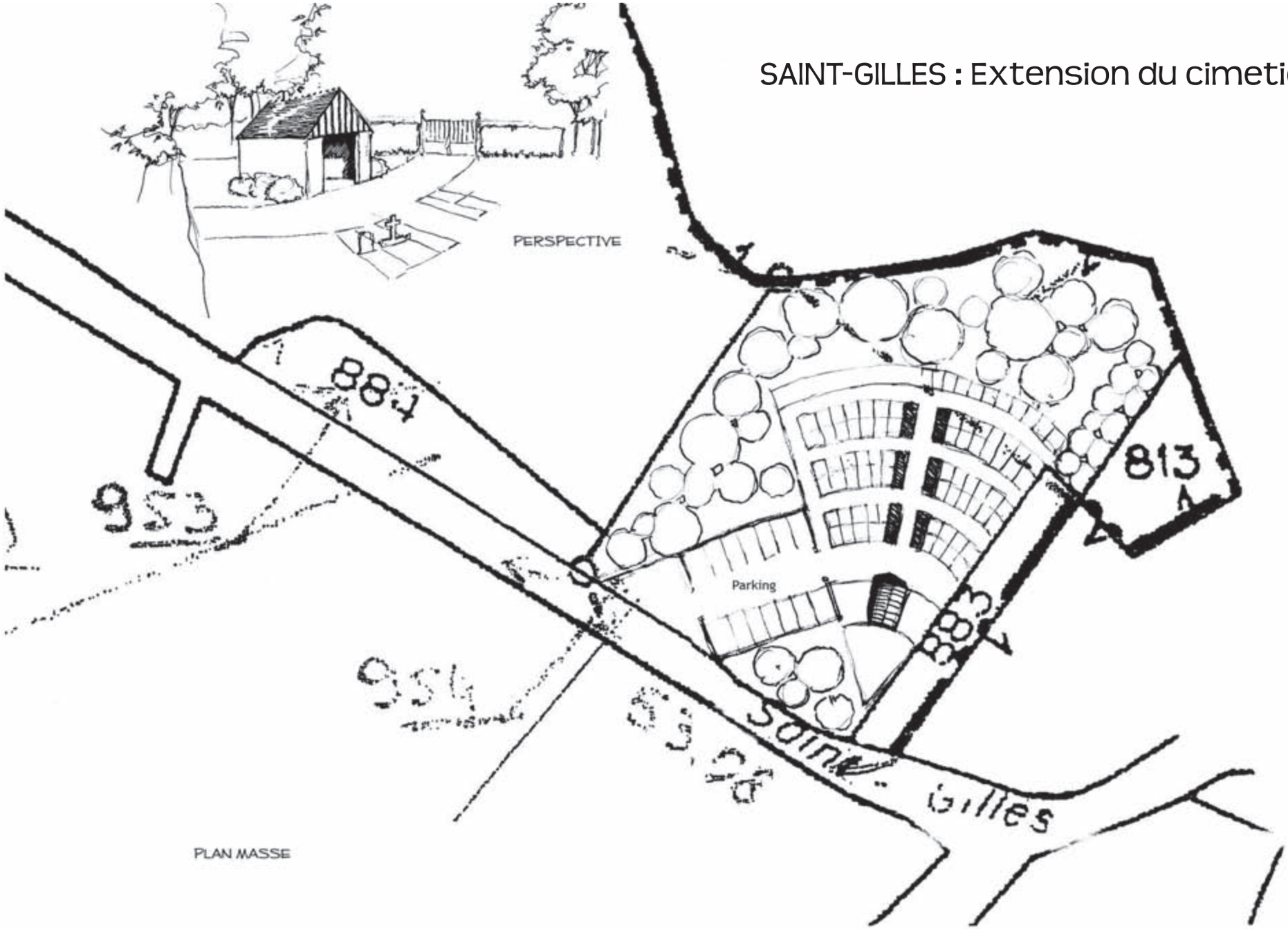

SAINT-MARCEL : Construction d'une passerelle piétonne sur la Bouzanne

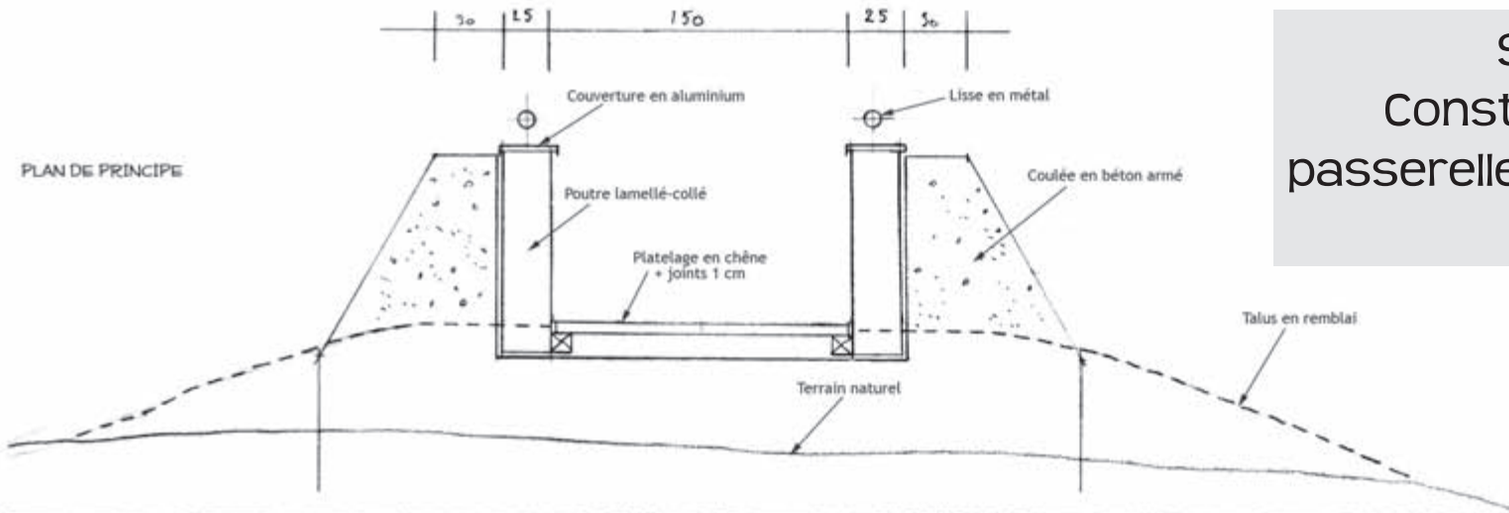

ETAT PROJETE

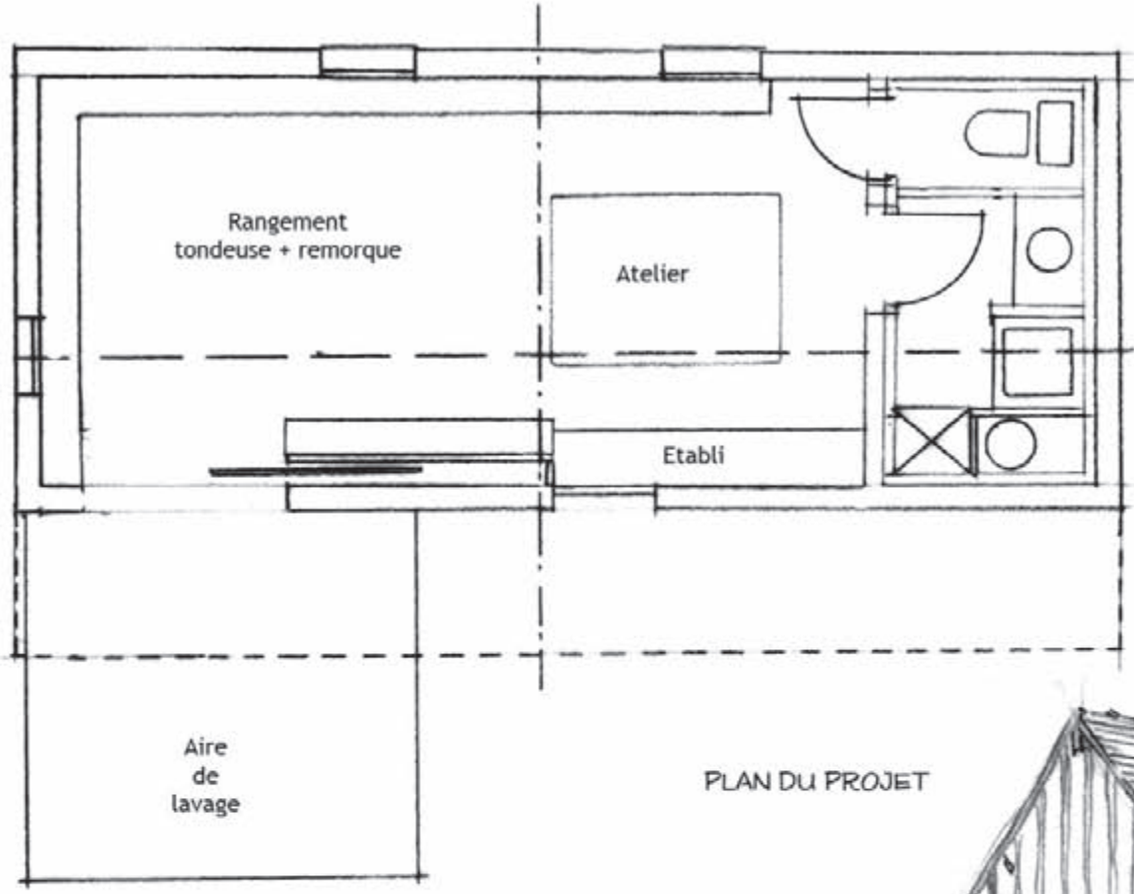

PLAN DU PROJET

SAINT-MARTIN-DE-LAMPS :
Construction d'un local technique pour les employés municipaux

THENAY : Réhabilitation d'un bâtiment en logements

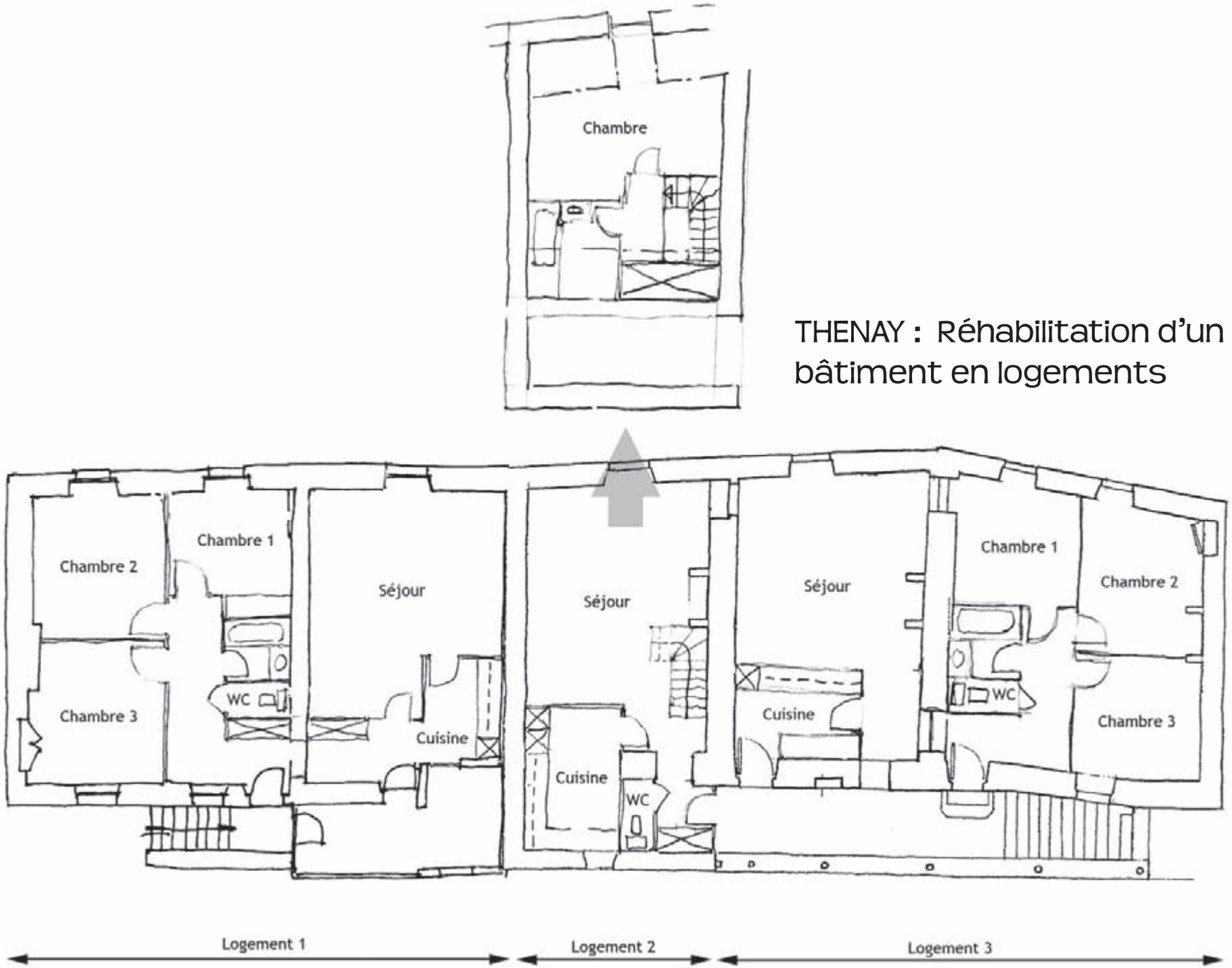

TRANZAULT : Rémaniement de l'îlot mairie-salle des fêtes

FACADE SUR RUE PROJETEE

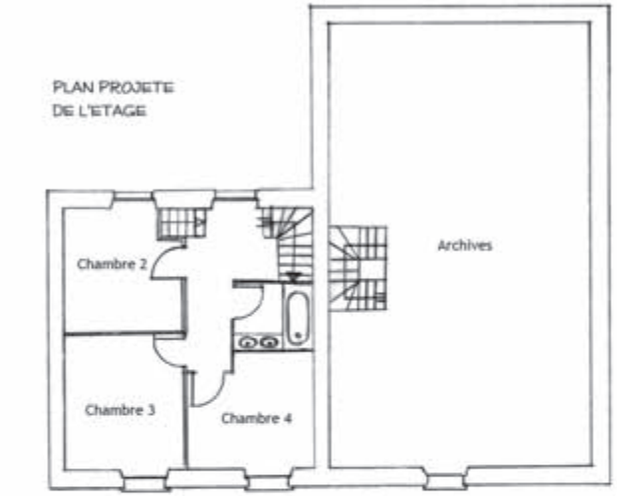

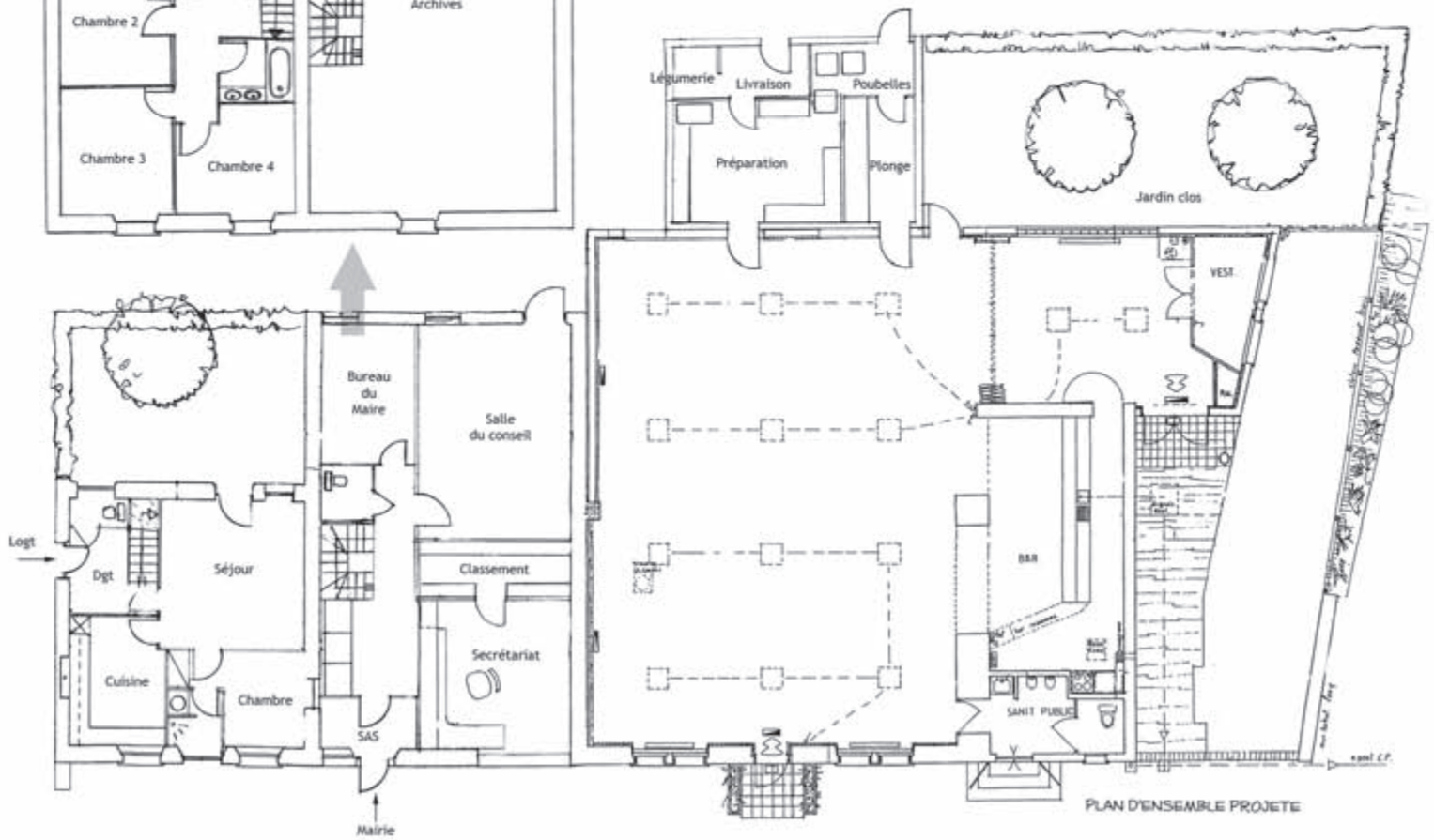

façade nord

façade sud

FACADES PROJETEES

VERNEUIL-SUR-IGNERAIE : Agrandissement de la salle des fêtes

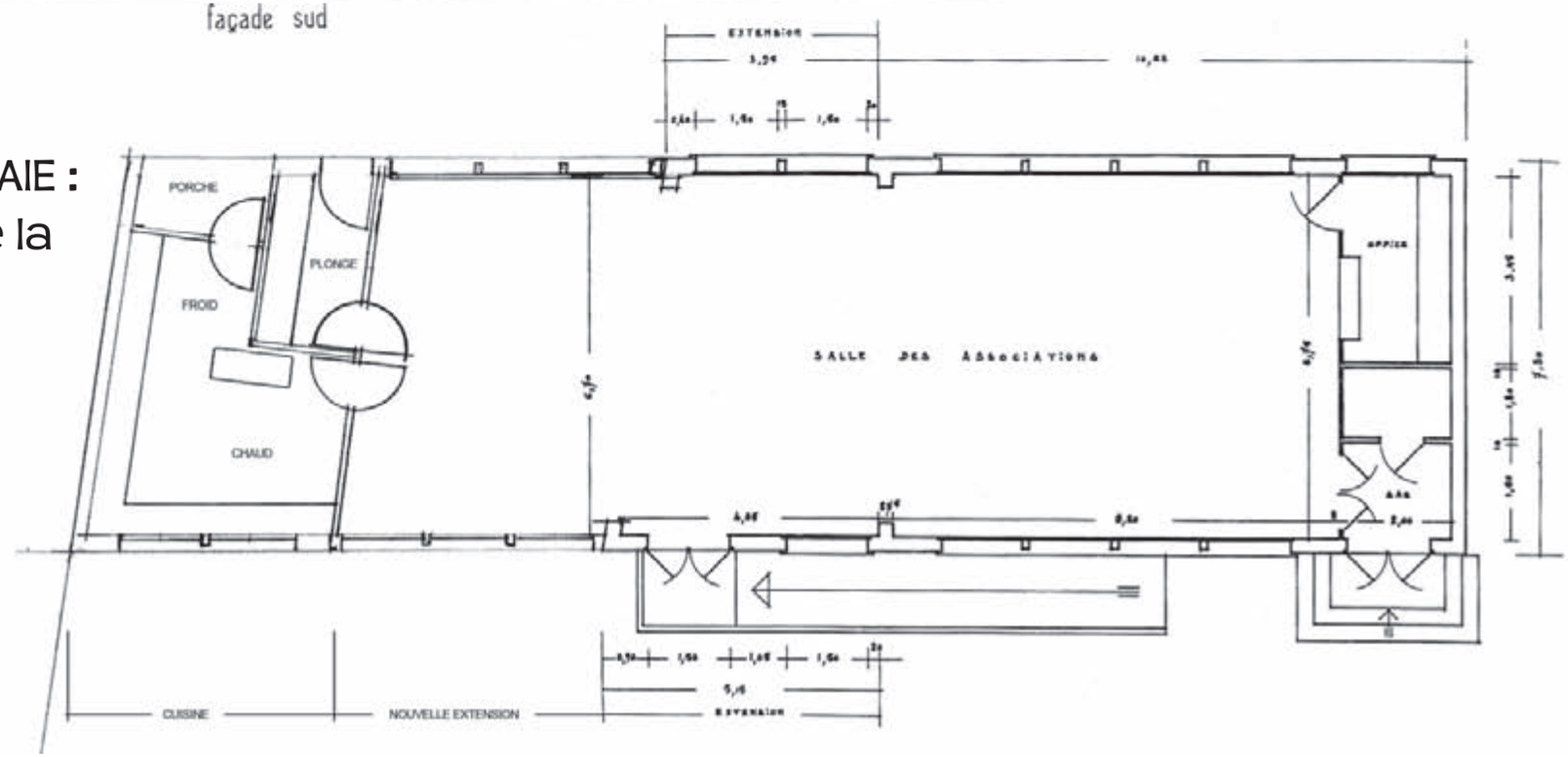

VICQ-SUR-NAHON : Aménagement de la route de Valençay

VILLEGOUIN :
Extension du cimetière

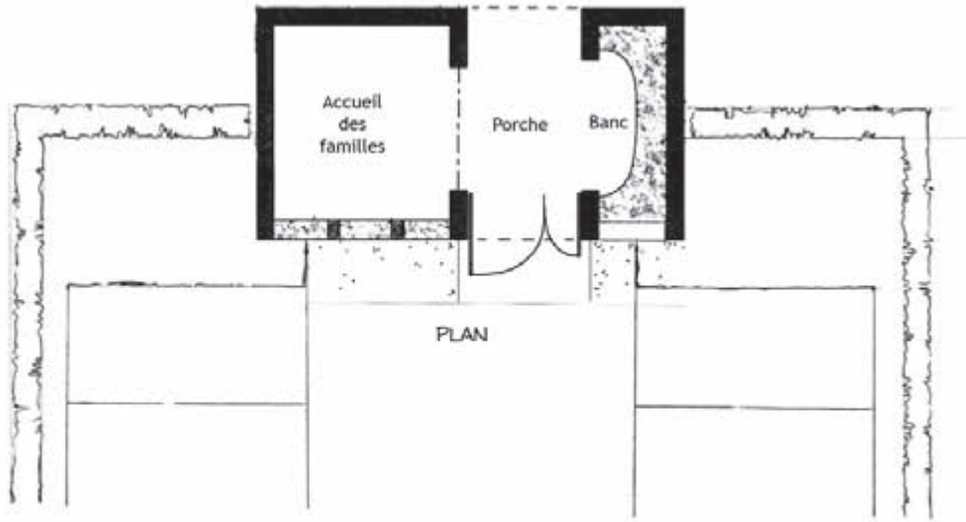

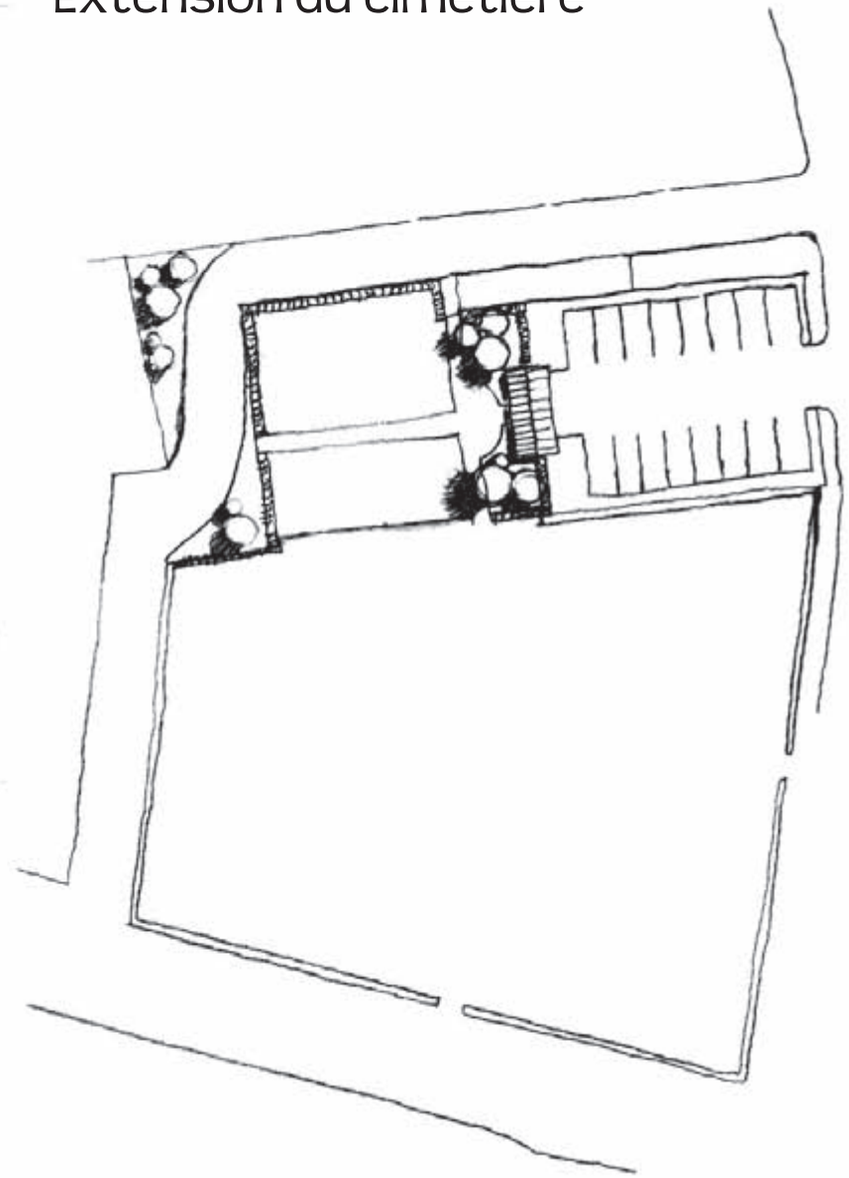

VILLEGOUIN : Aménagement de logements dans l'ancien presbytère

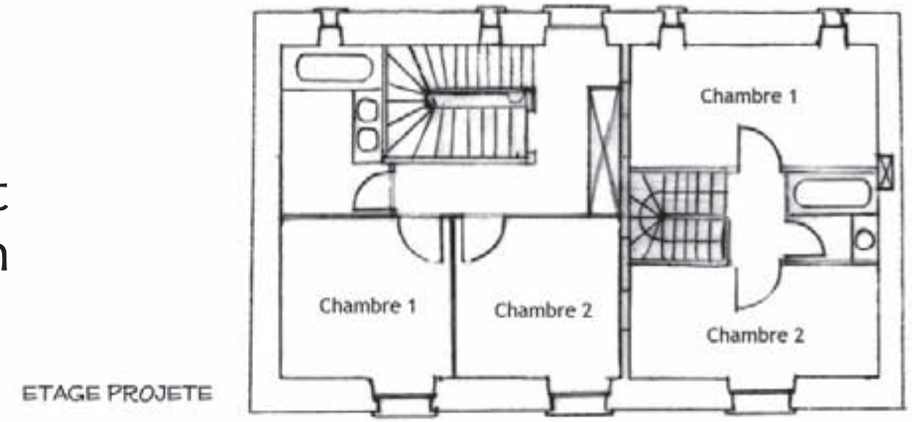

ETAGE PROJETE

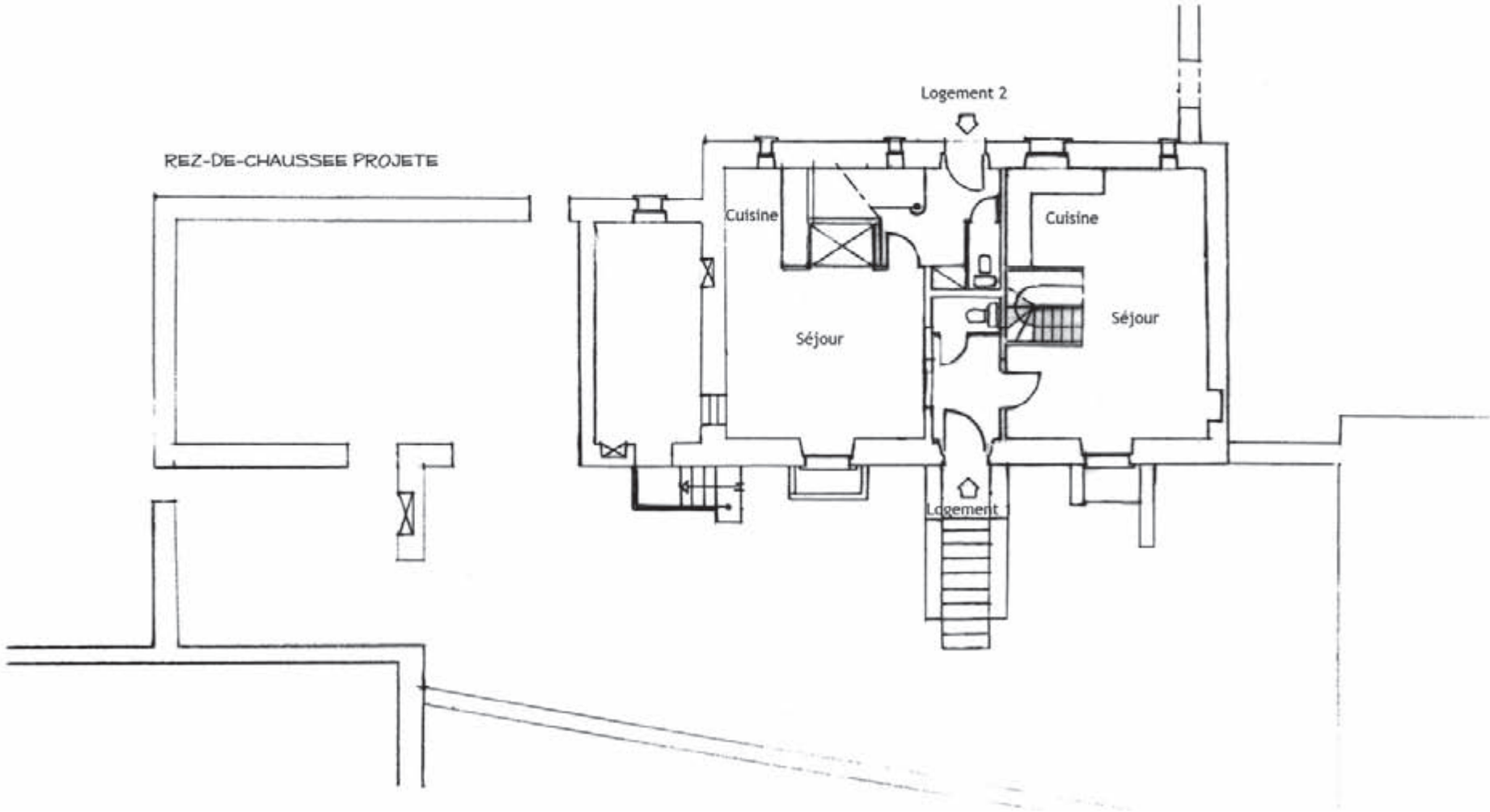

REZ-DE-CHAUSSEE PROJETE

CONSEIL AUX PARTICULIERS

Les architectes du CAUE reçoivent gratuitement tous les habitants de l'Indre qui souhaitent construire, réhabiliter ou agrandir un bâtiment.

Assurer et développer le conseil aux particuliers constitue une des missions de sensibilisation du CAUE : *« Le CAUE fournit aux personnes qui désirent faire construire, les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural »*, article 7 de la loi du 3 janvier 1977.

Les conseils aux particuliers répondent à une attente avérée de la population, tant en milieu urbain qu'en zone rurale. En 2008, le nombre élévé de conseils donnés s'est maintenu.

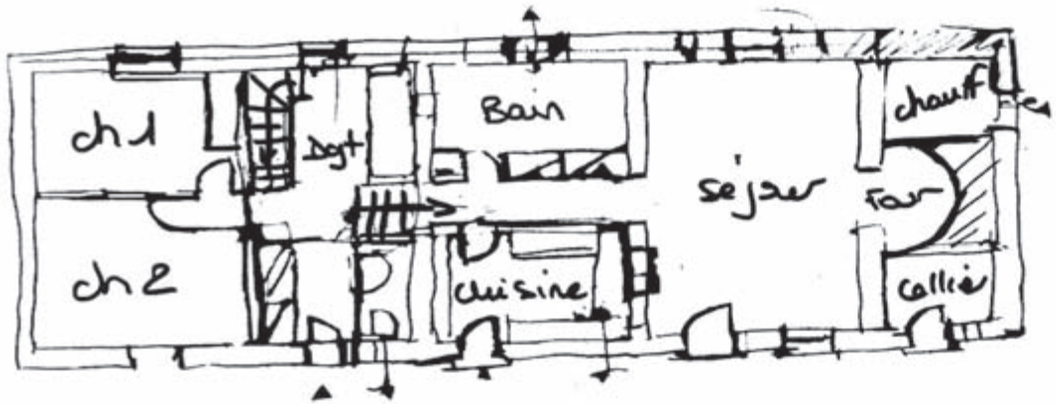

En amont d'un projet, il s'agit souvent d'aider les personnes à :
- formuler le programme de leur habitation
- définir l'implantation du projet
- déterminer des choix de matériaux
- assister et informer pour les démarches administratives

Le CAUE recherche la ou les solutions les mieux adaptées à la nature du projet et oriente les particuliers vers les services concernés pour leurs démarches administratives.

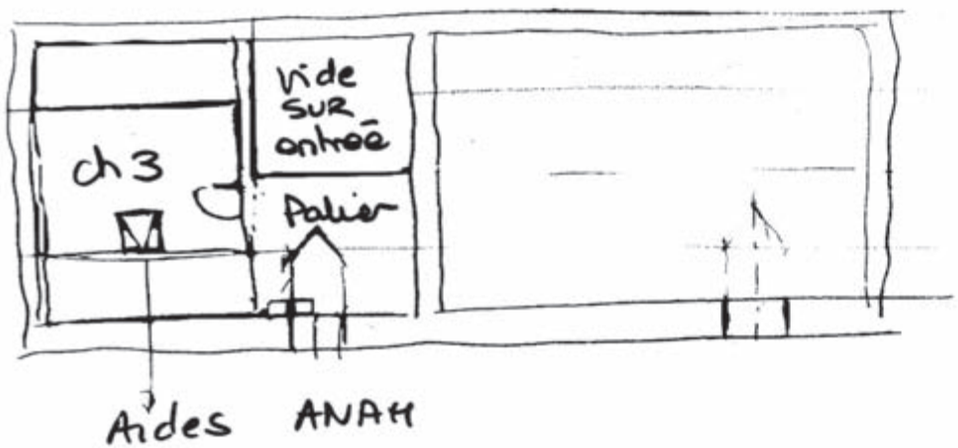

PARTENARIAT D'ÉTUDES

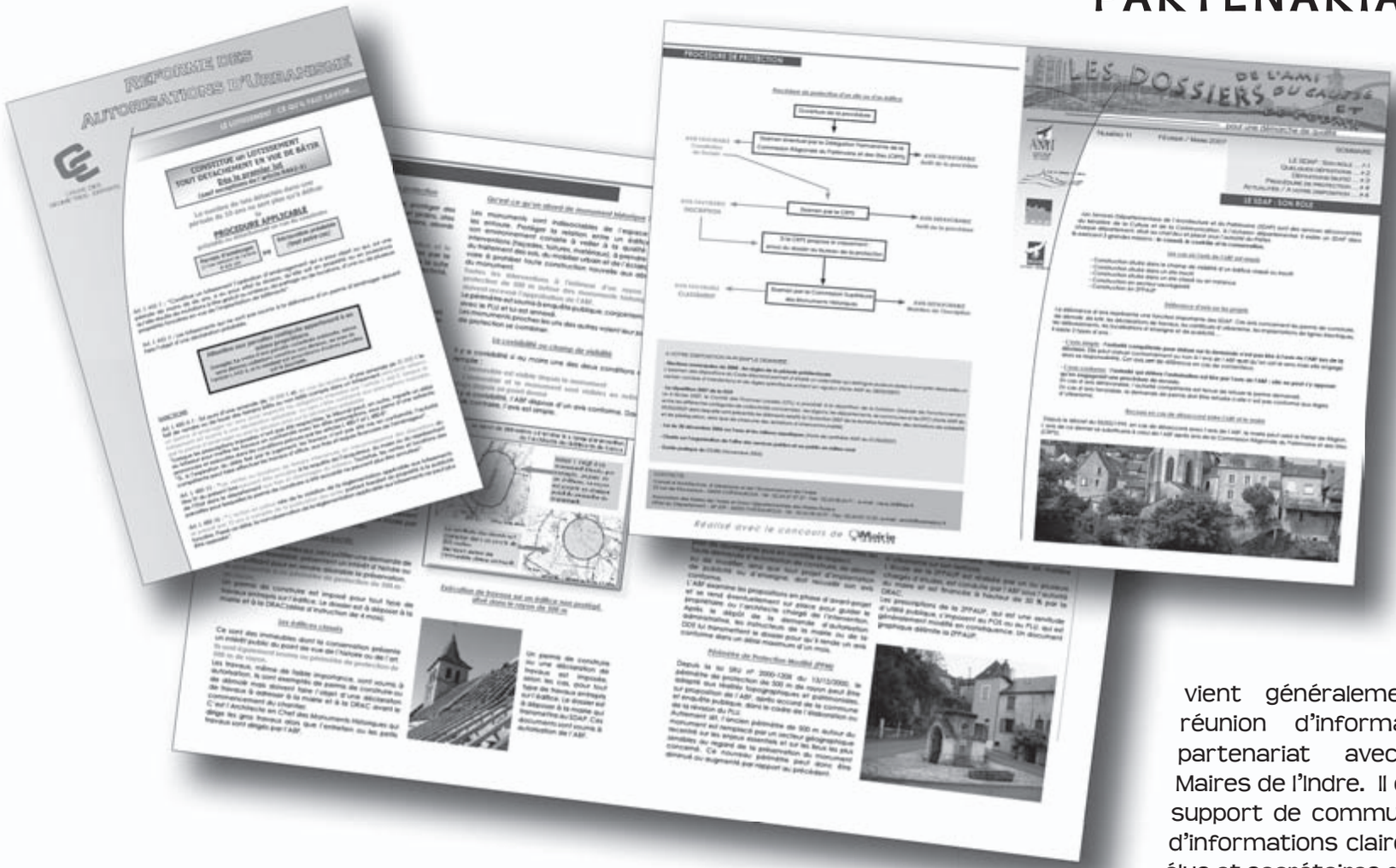

BULLETIN D'INFORMATION BIMESTRIEL

Le bulletin d'information *« Les dossiers de l'AMI, du CAUE et de l'UDMR »* édité depuis début 2005 reste très prisé et demandé des élus. Ce bulletin vient généralement en appui d'une réunion d'information organisée en partenariat avec l'Association des Maires de l'Indre. Il constitue un excellent support de communication et un recueil d'informations claires et précises que les élus et secrétaires de mairie conservent.

En 2008, les sujets qui ont été traités dans nos bulletins sont :

- Les outils de maîtrise du foncier (définitions, différents outils, SAFER....)
- La maîtrise des coûts énergétiques (astuces pour consommer moins, subventions et exemples à suivre)
- Logement et handicap (loi, normes et prescriptions, label «Tourisme et handicap»)
- Cheminement et handicap (normes et prescriptions)

PARTENARIAT D'ÉTUDES

ACTIONS D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION EN PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL, L'ASSOCIATION DES MAIRES DE L'INDRE ET L'UNION DÉPARTEMENTALE DES MAIRES RURAUX

La maîtrise des coûts énergétiques des bâtiments et des espaces publics le 16 mai 2008 au Château Raoul

Ce sujet a été abordé dans le cadre de notre Assemblée Générale annuelle.

Sachant qu'en France 42 % de l'énergie globale est consommée dans les bâtiments résidentiels et tertiaires et que les élus ont sous leur responsabilité la gestion de bâtiments de toutes natures, ce sujet nécessitait d'être traité pour leur apporter des réponses techniques et pratiques.

Au cours de cette réunion, le problème du coût lié à la maîtrise des énergies a été développé ainsi que les financements possibles permettant de gérer au mieux les budgets communaux.

La maîtrise du foncier communal le 23 juin 2008 à Bellebouche

Cette réunion d'information et d'échange avait pour objectif de présenter aux élus tous les outils existants pour mener à bien l'aménagement et le développement de leur territoire.

En effet, il est souvent difficile pour les élus de savoir quel outil mettre en oeuvre pour répondre à la situation présente. Après explication, comparaison et classification par les intervenants, les élus ont compris que ces outils sont tous liés les uns avec les autres car ils s'inscrivent dans une vision globale et cohérente d'une politique d'aménagement territorial.

La voirie communale et les chemins ruraux le 8 septembre 2008 à La-Châtre

Gérer et entretenir la voirie communale est une mission très complexe pour les élus.

Cette réunion avait pour objectif d'aider les maires à mieux classifier les voies qui se trouvent sur leur commune mais aussi à comprendre les obligations et les pouvoirs qui en découlent.

Les responsabilités des élus et les pouvoirs de police du maire le 6 octobre 2008 à Maron

Les cas de mise en oeuvre de la responsabilité des élus sont divers. La responsabilité civile et pénale peut être recherchée à tout moment dans la mesure où l'élu voit sa responsabilité engagée dès qu'un incident survient sur le territoire de sa commune. En plus de la responsabilité qui lui incombe, le maire est l'autorité compétente pour prendre et faire respecter les mesures nécessaires au maintien de l'ordre, de la sécurité, de la salubrité et de la tranquillité publique sur le territoire de sa commune.

Cette réunion avait pour objectif d'éclairer les maires sur leurs responsabilités, les précautions qu'ils doivent prendre mais également de faire le point sur les pouvoirs qu'ils détiennent pour agir.

Le budget communal le 14 novembre 2008 à Bellebouche

Le budget communal est un acte fondamental pour une collectivité car aucun projet ne peut démarrer, aucun chantier ne peut s'ouvrir, aucune prestation à la population ne peut être réalisée si la provision financière n'a pas été prévue au budget.

Cette réunion avait pour objectif de guider les maires et élus municipaux dans l'élaboration de leur budget et de leur permettre d'éviter toute erreur qui pourrait s'avérer grave dans l'exercice de leurs fonctions.

PARTENARIAT D'ÉTUDES

PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

Comme les années passées, le CAUE a poursuivi l'animation de stages de formation, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, à destination des agriculteurs.

Cette année, une session de 3 jours a été organisée sur le thème *« Réaménagement des sièges d'exploitations et accueil touristique »*.

Il est fréquent que les sièges d'exploitations agricoles comptent de nombreux bâtiments et qu'il soit malgré tout difficile de concilier vie professionnelle et vie privée sur un même site.

Par ailleurs, malgré une organisation pensée des bâtiments, il reste souvent des bâtiments inoccupés. L'accueil de touristes est un moyen envisagé pour leur redonner un nouvel usage.

Bien que le thème de cette année conciliait deux aspects différents, les agriculteurs étaient encore nombreux à répondre présents à cette proposition de formation.

CONVENTIONS AVEC L'OPAC DE L'INDRE

Des conventions ont été passées pour plusieurs années avec l'OPAC pour l'aménagement du quartier Saint-Jean à Châteauroux dans le cadre du PNRU (Plan National de Renouvellement Urbain) et pour du conseil sur les dossiers du patrimoine de l'OPAC . Ces conventions sont toujours en cours et les projets se poursuivent.

CONVENTION AVEC LA SA HLM

Une convention a été signée avec la SA HLM HABITAT 36 pour des missions d'assistance dans la définition de projets ou de conseils dans la méthode d'approche des opérations.

Dans le cadre de cette convention, le CAUE a été amené à travailler sur la création d'un lotissement au Magny, la réhabilitation du quartier de la Nation à Issoudun, la création d'un lotissement au Pêchereau et la réhabilitation de logements à Châtillon-sur-Indre.

CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CASTELROUSSINE

La CAC a souhaité officialiser un partenariat avec la CAUE par le biais d'une convention dans le cadre du nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) 2007-2012. Elle a réaffirmé la nécessité d'accompagner techniquement les communes dans la mise en place d'une politique foncière et de développer une offre prenant en compte les principes du développement durable (qualité du bati, urbanisation raisonnée, gestion des réseaux, maîtrise des énergies....).

Alexandre MARTIN participe donc aux comités techniques et de pilotage. Le CAUE étudie la faisabilité des différentes opérations programmées sur le territoire de la CAC et contribue à l'amélioration de la qualité de l'offre de logements et de la qualité de l'urbanisation.

FORMATION AVEC LES CAUE DU LOT, DU LOIRET ET DU GERS

Une nouvelle session de formation de 6 jours sur le thème *« Energie et patrimoine »* a été organisée en partenariat avec les CAUE du Loiret, du Lot et du Gers.

Cette formation qualifiante s'adressait aux professionnels du bâti (architectes, maîtres d'oeuvre...), aux élus et aux responsables de services de collectivités .
Elle avait pour objectif d'accompagner les stagiaires dans la réalisation d'un diagnostic climatique et énergétique en contexte patrimonial avec des tailles et des matériaux de bâtis très variés. La connaissance en matière de conception climatique dans le patrimoine est encore expérimentale et les formations que nous proposons sont avantgardistes.

CONVENTION AVEC LE PAYS DU BOISCHAUT NORD

Une convention a été passée avec le Syndicat Mixte du Pays du Boischaut Nord dans le cadre de l'Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (ORAC).

Le CAUE est chargé d'établir des recommandations relatives à la modification du bâti et de veiller au respect de la cohérence architecturale.

PARTENARIAT D'ÉTUDES

ELABORATION D'UNE CHARTE SUR LES LOTISSEMENTS

Une charte est en cours d'élaboration afin de doter les élus du département d'un outil de réflexion et de vigilance pour gérer au mieux le développement urbain de leurs communes.

Cette action est menée en commun avec l'Architecte des Bâtiments de France, l'Architecte du Parc Naturel Régional de la Brenne, une personne de la Direction Départementale de l'Equipement et le Directeur du CAUE.

Une trame de cette charte a fait l'objet d'un mémoire de MASTER2 par une stagiaire du CAUE étudiante en Droit. Elle nécessite une large concertation avec tous les acteurs du cadre de la construction et de l'aménagement (élus, administrations, géomètres, architectes, constructeurs...) pour entrer en vigueur et devenir officielle.

COMMISSION D'URBANISME DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CASTELROUSSINE

Alexandre MARTIN siège à la Commission d'Urbanisme créée par la CAC en sa qualité de Directeur du CAUE.

COMMISSION DES SITES

Alexandre MARTIN siège à la Commission des Sites en qualité de personne qualifiée dans la formation *« Sites et Paysages »*.

INTERVENTION EN MILIEU SCOLAIRE

Alexandre MARTIN a présenté le CAUE, son fonctionnement et ses actions dans le département aux élèves du CFA Agricole.

Après cette présentation, ils ont effectué un exercice pratique sur le projet d'aménagement du centre bourg de Saint-Florentin.

COMITE DE PILOTAGE BÂTI TRADITIONNEL

Alexandre MARTIN participe au comité de pilotage de l'atelier commandité par la DDE de l'Indre sur le thème *«Etude du bâti traditionnel dans l'Indre»*.

Cet atelier a pour objectif l'élaboration d'un guide sur ce thème.

COMITÉ DÉPARTEMENTAL D'HYGIÈNE

Alexandre MARTIN siège au Comité Départemental d'Hygiène (CODERST) en qualité d'architecte représentant le CAUE.

PARTICIPATION À L'ÉLABORATION DE DOCUMENTS D'URBANISME

Le CAUE est de plus en plus sollicité par les communes pour participer à l'élaboration de leurs documents d'urbanisme :

- PLU de Luçay-le-Mâle
- PLU de Pouligny-Saint-Pierre
- PLU de Châteauroux
- PLU d'Azay-le-Ferron

ACCUEIL DE STAGIAIRES

Le CAUE accueille régulièrement des stagiaires issus de diverses formations :

- Viviana BENARD, étudiante en MASTER2 Droit et Economie, spécialité «Management des Territoires Urbains»
- Marina LUGNOT, étudiante en 1ère année de Parcours des Ecoles d'Ingénieurs Polytech
- Marie PIGET, étudiante en 3ème générale
- Rémi MOUCHEBOEUF , étudiant en BTS Aménagements Paysagers
- Gwendoline LIMOUSIN, étudiante en BTS Aménagements Paysagers
- Delphine FROTTIER, étudiante en 3ème générale
- Camille JEANNETON, étudiante en 3ème générale
- Léo PETOIN, étudiant en 3ème générale

JurysS de concours

Chaque année, le CAUE est sollicité pour apporter sa compétence au titre du collège des maîtres d'oeuvre dans de nombreux jurys de concours du département. Il s'efforce de choisir au mieux l'équipe de maîtrise d'oeuvre ou le projet le plus adapté au programme défini par le maître d'ouvrage.

Il joue un rôle pédagogique auprès des autres membres du jury, souvent non professionnels de l'architecture, sur les enjeux des choix proposés. Ces rencontres sont souvent l'occasion de mesurer la pertinence des programmes soumis aux équipes de maîtrise d'oeuvre.

Les concours pour l'année 2008 ont été les suivants :

- **Commune de Clion-sur-Indre :**
  - Extension de la maison de retraite

- **Pour le Conseil Général :**
  - Collège d'Issoudun
  - Collège Colbert à Châteauroux
  - Collège du Blanc
  - Maison des Sports

- **Commune de Vatan :**
  - Extension de la maison de retraite

- **Hopital de Châteauroux :**
  - Réhabilitation des bâtiments «moyens séjours»

- **Forepabe :**
  - Jury de diplôme en sculpture

- **OPAC de l'Indre:**
  - Construction de 58 logements rue des Etats-Unis à Châteauroux

- **Commune de Niherne :**
  - Aménagement du centre bourg